

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Un nouvel incident au sujet du français

Un fonctionnaire de notre langue qui écrit en anglais — Une bonne nouvelle — Causes profondes de certaines défections

Voici un incident qui est comme le corollaire de l'article que publiait, ici même, hier, M. Omer Héroux.

L'un de nos lecteurs, le notaire L.-A. Fréchette, recevait, il y a quelques jours, une lettre-circulaire, rédigée entièrement en anglais, pour lui offrir un exemplaire du *Canada Year Book*, publication officielle, qui devait être mis à la disposition du public le 1er septembre. Le plus extraordinaire de cette circulaire, c'est qu'elle était signée d'un nom parfaitement français.

Dès le 31 août (la circulaire est datée du 28), M. le notaire Fréchette, de sa meilleure plume, pique dans le maigre notre fonctionnaire.

"Je ne suis pas surpris, écrit-il, qu'il faille toujours réclamer du français auprès du gouvernement d'Ottawa quand les fonctionnaires de notre langue n'ont même pas la décence d'employer le français dans leur correspondance avec les citoyens de leur origine.

"Vous ne semblez pas vous rendre compte qu'en écrivant constamment en anglais, vous et vos confrères du service civil rendez vos positions bien précaires. Du jour où tout se fera en anglais, pourquoi donnerait-on la préférence à des bilingues? Les situations iront toutes aux Anglais, aux Juifs ou à d'autres, mais pas à nous. Nous avons déjà assez de difficultés sans que, par un désintéressement injustifiable, vous consentiez à la défaite. Commencez par donner l'exemple, surtout quand vous écrivez à un Canadien français. Vous aurez la sympathie et l'appui des vôtres qui feront bloc au besoin pour vous défendre. "Espérant que ces remarques seront accueillies sans amertume, je suis, Monsieur, etc."

La réponse ne traîne pas. Le 1er septembre, excuses du fonctionnaire qui retrouve sa langue pour se défendre. Nous laissons son nom pour ne lui être pas désagréable, mais on songe en le lisant que l'anglais doit lui être plus familier que le français et qu'il doit se servir plus fréquemment de celui-là que de celui-ci.

"Je regrette infiniment que notre circulaire vous a été écrit (sic) dans la langue anglaise, car depuis que je suis en charge de la division des Documents, j'ai toujours fait en sorte de respecter la langue de nos concitoyens. S'il y a eu une erreur commise par ce bureau (il n'est donc pas sûr qu'il y ait eu erreur), je vous assure que c'est bien involontaire."

Voici, contenue dans cette même lettre, une nouvelle, une bonne nouvelle qui doit valoir des compliments à M. Stevens, le ministre compétent:

"Nous faisons en sorte, continue le fonctionnaire, de mettre en circulation les deux versions des publications du gouvernement à la même date. Pour vous en donner un exemple, nous devons vous dire que nous avons justement reçu des instructions du ministère du commerce à l'effet que la version anglaise de l'annuaire du Canada ne devait pas être mise en circulation avant que la version française soit complétée (le souligné est de nous).

"Nous avons maintenant en main la version anglaise et attendons le français d'ici deux ou trois semaines.

"Je n'ai pas attaché aucun ressentiment à vos remarques (deux négations valent une affirmation, mais on devine malgré lui ce que le signataire veut dire) et puis vous assurer que nous nous efforçons de rendre justice à nos concitoyens de langue française."

Croyons à l'erreur involontaire, *felix culpa*, qui nous vaudrait d'apprendre la réparation d'un long tort: l'antériorité de publication du *Canada Year Book*, répertoire d'une haute valeur documentaire, sur sa traduction française, l'*Annuaire Statistique du Canada*. Et battons le fer pendant qu'il est chaud en commandant en grand nombre cet *Annuaire Statistique du Canada* que l'on se procure en adressant un mandat ou un bon postal d'un dollar et demi à l'*Imprimeur du roi, Ottawa*. (Cette adresse suffit.)

Ce petit incident nous instruit sur les difficultés de la reconquête du terrain perdu. Notre pire ennemi, c'est, ici encore, nous-mêmes. En voulez-vous un autre exemple? Un citoyen honorable, qui ne parle pas à tort et travers, nous affirme qu'à un certain bureau du gouvernement fédéral, à Montréal même, la plupart des fonctionnaires français correspondent entre eux — entre fonctionnaires de langue française — en anglais, bien que rien ne les y oblige et que le directeur du service ne manifeste (peut-être pour se faire pardonner sa nomination à la place d'un Canadien français) pas la plus petite ombre de fanatisme.

Cette étonnante éclosion de sottise fait songer à la bête de Flaubert, si bête que, sans s'en apercevoir, elle se rongerait les pattes. Ce n'est pas la seule explication. Il y en a une autre aussi pénible. On pousse l'enseignement de l'anglais, dans certaines écoles supérieures, au détriment de l'enseignement du français. Les élèves qui en sortent préfèrent écrire en anglais parce que ça leur est le plus facile, qu'ils sont plus sûrs de l'orthographe et de la syntaxe.

N'est-il pas clairement du devoir des éducateurs de veiller à que l'enseignement de l'anglais, si poussé qu'il doive être, ne nuise pas à l'enseignement du français?

En d'autres termes, les études commerciales avancées avancent-elles l'enseignement du français? Sinon, à quoi sert de morigéner ces fonctionnaires; ils n'emploieront pas le français, non par sottise, mais par respect humain. Il faut du cran pour mettre son nom au bas d'une lettre comme celle que nous venons de citer. Et il en sort de plus mauvaises de bon nombre des grandes administrations.

Louis DUPIRE

Chronique

Menace nouvelle

"Tu as lu cela? On va approuver les bluets?" me dit Machin. — Approuver des bluets? Qu'est-ce que tu racontes là? — Quand je fais approuver, je veux dire... je veux dire qu'en fera ce qu'on voudra. — Hé! pauvre ami, les ménagères en font déjà ce qu'elles veulent, de la confiture, des tartes, des pâtes, des chaussons. — Aussi tu ne me comprends pas, Ange-Etais-Unis, un horticulteur prétend faire venir les bluets à la grosseur qu'il voudra. — Alors, il ne ferait venir que des bluets du Saguenay.

— Des bluets du Saguenay? — A ton tour de ne pas me comprendre. Je veux dire des bluets aussi gros que ceux du Saguenay. Car tu dois savoir que dans cette région les bluets sont de taille importante. Gros presque comme le ponce. — Ça se peut; mais il n'y a pas de bluets d'un pouce de diamètre, au Saguenay. Or, le docteur Coville, de Washington, qui travaille depuis vingt ans à l'amélioration des bluets... — S'il était plutôt venu ici travailler à l'amélioration des bleuets... — C'est possible, mais il n'y a pas de bleuets d'un pouce de diamètre, au Saguenay. Or, le docteur Coville, de Washington, qui travaille depuis vingt ans à l'amélioration des bluets... — Retournons à nos bluets. Tu disais que Coville...

Coville a réussi, après un travail de vingt ans, à faire pousser des bluets qui ont un pouce de diamètre, et dont l'enveloppe est extrêmement mince, les grains tout petits. Ce qui veut dire que certains fabricants de conserves ne pourront plus nous vendre de la graine de lin passée au bleu en guise de conserves de bluets et que le bleu Coville va devenir un aristocrate parmi les petits fruits. Petit bleu deviendra gros, pourvu que le consommateur lui prête vie...

— Alors, il n'y aura plus à s'insulter si, dans un restaurant où l'on aura demandé des bluets, on nous en sert dix ou quinze ou lieu de cent ou deux cents? Ce seront des "bluets de luxe". — Gros comme de gros raisins, le dis-je. Il y en a déjà de cette taille sur les marchés du Massachusetts, du New-Jersey et d'ailleurs. Le bleu Coville va prendre la place... — S'il est aussi gros que cela, en effet, il prendra de la place. — La place des bluets du Saguenay et à plus forte raison celle des bluets minuscules d'ailleurs, dans la province.

— Hélas! encore une industrie domestique qui s'en va aux Américains. Après les chutes d'eau, les mines forestières, les rivières à saunons et les lacs à truites, l'Américain va nous prendre le monopole du bleu. Que nous restera-t-il? — Console-toi, M. Bennett ne permettra pas cette invasion du marché canadien par le bleu américain. Il y a le tarif saisonnier.

— Comme quoi la protection a du bon, tout de même!

Paul POIRIER

Bloc-notes

C'est le temps Les dépêches qui nous apportent la liste des nouveaux membres du cabinet en Nouvelle-Ecosse nous apprennent en même temps que deux postes de sous-ministres et un poste de membre de la Commission des Liqueurs y seront supprimés, ce qui comportera une économie annuelle de \$25,000, et qu'un comité ministériel sera spécialement chargé de rechercher les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées dans l'administration publique. On sait, par ailleurs, que ces années dernières la Nouvelle-Ecosse a diminué de plus de 40 à 30 le nombre des membres de son Assemblée législative, ce qui comporte naturellement aussi une épargne considérable.

S'il est un temps où les gouvernements doivent faire, avec un soin très attentif, le relevé des économies réalisables, c'est bien celui-ci. Et, s'il est une province qui, à l'heure actuelle, ne doit pas se dispenser d'une pareille recherche, c'est bien, on l'admettra aussi, la nôtre — puisque M. Taschereau vient de nous laisser prévoir un déficit de haute taille.

Si l'on y veut regarder de près, on constatera probablement qu'il y aurait moyen de couper assez largement dans la dépense publique. On pourrait d'abord... et l'on devrait sûrement réduire le nombre des députés provinciaux. On leur ramène, par exemple, à 65, au lieu de 90, et cela ferait tout de suite une économie annuelle de plus de \$60,000.

Peut-être aussi pourrions-nous avoir moins de ministres. Nous avons vu M. Taschereau, en dépit du temps que doivent lui prendre les nombreux conseils d'administration où il siège, trouver le moyen d'être à la fois premier ministre, procureur général, ministre des affaires municipales et trésorier provincial. Cela ne laisse-t-il pas supposer que d'autres portefeuilles pourraient être réunis sous le même bras?

Peut-être aussi pourrions-nous confier au président de la Cour d'appel, comme il en fut déjà question, les rares besognes politiques dont reste chargé le lieutenant-gouverneur, — ce qui entraînerait encore de larges économies.

Peut-être encore pourrions-nous simplifier la haute direction de la Commission des Liqueurs, dont les affaires diminuent.

Peut-être... que l'on projette de ce côté un bon flot de lumière: nous serions surpris qu'on ne trouvât pas d'assez nombreuses dépenses à supprimer, tout au moins, à atténuer.

Justice! Nous avons noté hier la mort tragique de M. J.-W. Gauvreau, le jeune avocat d'Ottawa qui s'est noyé en essayant de sauver son fils. Elle a naturellement suscité d'émuants commentaires.

Un journal qui est fort bien avec les autorités fédérales, l'*Evening Journal*, d'Ottawa, a laissé entendre que M. Gauvreau allait tout prochainement être appelé à la Cour suprême de la province. Le gouvernement fédéral se serait ainsi décidé à réparer une injustice, déjà vieille, les Franco-Ontariens n'ayant jamais eu de représentants à ce tribunal, qui compte dix-neuf membres. Le choix de M. Gauvreau est d'autant plus remarquable que celui-ci n'appartenait pas, croyons-nous, aux milieux conservateurs.

Mais le regrette défunt n'était pas le seul avocat franco-ontarien apte à siéger dans un pareil tribunal. Il faut espérer que le gouvernement fédéral ne tardera point à appeler à la Cour suprême l'un de ces avocats.

Puisqu'on a enfin reconnu l'op-

portunité d'une pareille nomination, qu'on se hâte de la faire. Le plus tôt sera le mieux.

Et Windsor?

La Feuille d'Érable, en variant le ton — cette fois elle plaisante — maintient devant le public le cas dit de Windsor, le cas de cet édifice fédéral sur lequel on ne s'est pas encore décidé à placer du français.

On dit, écrit-elle sous la rubrique Au coin des canards, on dit que l'architecte en chef du ministère des Travaux publics vient d'ordonner qu'on expédie à Ottawa par colis postal aérien le nouvel édifice fédéral de Windsor afin qu'il examine la question sous tous ses angles et qu'il décide s'il reste une toute petite place quelque part pour sculpter une toute petite inscription française, et s'il n'y aurait pas danger d'explosion en ce faisant. Pauvre architecte, pauvre bâtisseur, et surtout pauvre nous autres!

Le plus tôt encore le gouvernement se décidera à faire un acte qui s'impose, le mieux ce sera pour tous.

O. H.

Opinions . . .

Il n'en tient qu'à nous?

En marge d'une récente déclaration de M. Bennett sur l'importance de notre commerce extérieur, la Presse disait en premier-Montréal, hier, qu'il n'en tient qu'au Canada français de fournir sa juste part d'experts pour les nouveaux postes qui seront créés en vue d'étendre ce commerce. Et le journal de la rue Saint-Jacques continuait en engageant nos jeunes gens qui sortent des collèges à s'inscrire à l'École des Hautes Etudes Commerciales.

Tout cela est très bien. Le monde est aux affaires et nous n'aurons jamais trop de compétences, tant dans le commerce que dans l'industrie et la finance. Mais quand la Presse dit qu'il n'en tient qu'à nous, Canadiens français, d'avoir notre "juste part d'experts" dans les services chargés de promouvoir notre commerce avec l'étranger, elle semble oublier — à moins qu'elle ne l'ignore? — que l'École des Hautes Etudes a déjà formé des centaines de jeunes gens, qu'un certain nombre d'entre eux sont même arrivés à l'âge mûr, mais qu'il n'y a encore que quatre ou cinq Canadiens français au nombre de nos commissaires du commerce à l'étranger. L'auteur de l'article ne sait pas, ou feint d'ignorer que les autorités fédérales, sous tous les régimes d'ailleurs, ont multiplié les obstacles pour barrer la route aux nôtres, dans ce domaine comme en nombre d'autres. S'il voulait parler, il est probable que le directeur des Hautes Etudes Commerciales pourrait fournir d'intéressants aperçus à ce sujet, faire connaître des faits qui nous édifieraient peut-être sur l'attitude d'Ottawa à l'égard des diplômés de nos universités.

Au fait, pourquoi la Presse n'entreprendrait-elle pas une campagne en vue de faire redresser les torts qui nous sont ainsi faits par les autorités fédérales? C'est évidemment dévoué aux Canadiens français, disposant d'un format considérable et même d'une double, son influence devrait être suffisante pour nous obtenir, dans le domaine fédéral, le traitement auquel nous avons droit. C. H.

Dans la crise

Sommes-nous au fond de la crise? Descendons-nous? Remontons-nous? Nous ne posons pas la question pour y répondre, mais pour signaler un fait. Le nouvel annuaire du téléphone vient de paraître. Il contient 44 pages de moins que le précédent, 28 pages dans la liste des abonnés et 16 dans la section des annonces. Dans la liste des abonnés une page compte environ 400 lignes; cela fait donc 11,200 lignes de moins; si l'on tient compte du fait qu'il faut parfois donner deux lignes à un seul nom, l'on peut dire qu'il y a au moins 10,000 abonnés de moins en septembre qu'en janvier. Or l'on avait remarqué que la diminution analogue quand l'annuaire de janvier a paru. Depuis quelque temps l'on essaie l'autogestion comme remède à la crise; il vaut peut-être mieux regarder les choses telles qu'elles sont en réalité.

M. Godbout, ministre provincial de l'Agriculture, disait dimanche à Sainte-Martine: Les heures que nous traversons sont graves, mais dans cinq ans ce sera peut-être plus grave qu'aujourd'hui. Nous en sortirons très lentement. Même sommes-nous peut-être plus près de l'état normal que de l'état de crise actuel; nous sommes peut-être dans la situation permanente vers laquelle s'en va le monde. M. Godbout disait cela de l'Agriculture; et cela pourrait s'étendre aux autres domaines. L'optimisme quand même et à tout prix ne mènera pas loin, si l'on s'en fait prétexte à se croiser les bras. P. S.

Carrousel aériens

À la fin du mois dernier s'est déroulé à Saint-Hubert ce que les Français appellent un "meeting d'aviation" et ce que les Anglais désignent par "Aerial Pageant". Nos journaux français du Canada ont accoutumés d'écrire "Pageant aérien". Les trois expressions ne valent pas grand-chose. Ce qu'elles veulent désigner est une chose si

Nouveaux venus assez mal vus en France

Metz, Strasbourg et Colmar protestent contre l'afflux de l'immigration allemande — "Véritable plaie pour les honnêtes commerçants français" — "Danger pour les établissements commerciaux et industriels" — Les Juifs alsaciens et les Juifs d'Allemagne entrent en France

LE SENTIMENT GENERAL EN FRANCE ET LA HAUTE BANQUE

Paris, 25 août. (par courrier) — La présence en nombre considérable dans les départements français du Haut Rhin, du Bas Rhin et de la Moselle de tout un groupe de réfugiés allemands a fait surgir des protestations des Chambres de Commerce de Metz, de Colmar et de Strasbourg. L'exclusion des Juifs d'Allemagne a provoqué en France un afflux subit de plusieurs milliers d'individus. Il y a, outre cette migration formée par un grand nombre d'Israélites, tout un bloc de communistes et de socialistes allemands, avec des "républicains" de différentes nuances. Ces gens désirent presque tous s'installer dans les régions françaises tout à fait voisines de l'Allemagne, afin d'y continuer leur commerce ou leurs occupations, en se réservant le maximum de commodités, grâce au bilinguisme de la région et à la proximité du territoire allemand.

METZ, STRASBOURG ET COLMAR MECONTENTES

M. Paul Valot, qui dirige les services d'Alsace et de Lorraine à la présidence du Conseil, a reçu de la Chambre de Commerce de Metz une protestation mesurée et très explicite, dont le "Matin" a déjà publié le texte, et où on lit entre autres choses ceci: "Depuis l'armistice, nos ressortissants ont acquis malheureusement une telle expérience en ce qui concerne l'énorme préjudice que peut causer au commerce d'un département l'établissement en masse de concurrents étrangers, que nous devons nous élever énergiquement contre la continuation de ces errements. On peut affirmer, sans aucune exagération, que ces éléments indésirables vont devenir une véritable plaie pour les honnêtes commerçants français... En tolérant l'établissement de ces étrangers, le gouvernement risque de déséquilibrer complètement notre économie."

La Chambre de Commerce de Colmar écrit de son côté: "Nous sommes certes les derniers à vouloir refuser asile à ceux qui, traqués par des persécuteurs dépourvus de tout sens humanitaire, cherchent à sauver leur vie et leurs économies; mais d'un autre côté force nous est de reconnaître le danger que constitue pour nos établissements commerciaux et industriels, la présence d'éléments qui, par leur activité, menacent de cau-

Le droit de péage

L'on a aboli, dimanche dernier, le droit de péage pour piétons sur le pont Jacques-Cartier. Bravo! En vérité, c'est un peu tard, car la belle saison touche à sa fin et les écoliers déjà ont repris le chemin de l'école. Les parents se seraient peut-être préférés l'abolition de ce droit de péage au cours de l'été, car ils auraient alors pu faire goûter le frais à leurs petits sur l'île Sainte-Hélène sans se voir imposer le coût additionnel du péage.

Avec cette décision, peut-on augurer favorablement au sujet de la requête qui circule, et dans laquelle on demande la réduction du droit de péage sur le pont Victoria?

On comprendrait l'hésitation de tout capitaliste à s'embarquer dans cette aventure, si Claude était un savant en us, ou un nouveau venu. Mais Claude a réussi tant de merveilles, il a vaincu tant de difficultés, apparemment insolubles, que son nom seul est une garantie de toute expérimentation scientifique et industrielle qu'il fera.

Mais... il n'est pas certain que Claude puisse breveter sa merveilleuse expérience. Il est certain d'autre part que les exploitations pratiques ne seront guère en train avant une vingtaine d'années alors qu'expireront les droits de brevet.

Et la grande finance s'est dit qu'il est vraiment stupide de dépenser quelques millions pour une expérience quand il lui sera possible d'en profiter sans qu'il lui en coûte un sou. Dans ce cas comme dans bien d'autres, le dévouement à l'humanité est à la mesure de l'intérêt. A. G.

Qu'a-t-elle fait?

"Nous a-t-on assez vanté l'oeuvre tutélaire de la haute finance pour l'avancement des sciences et de l'humanité? A en croire leurs publicités, tout ce qui a enrichi depuis vingt ans le patrimoine humain est sorti des "grands" laboratoires des "gerands" compagnies.

Or voici un savant français de réputation internationale, M. Georges Claude, veut tenter une expérience scientifique dont les résultats peuvent changer pour le bien l'économie des régions tropicales. Il ne s'agit rien moins que d'arracher aux océans une partie des milliards d'énergie électrique qu'ils renferment. Claude, en effet, a démontré qu'on peut utiliser la différence thermique des eaux de surface et des eaux de profondeur de l'océan, dans les régions tropicales, pour en retirer des quantités d'énergie électrique fabuleuses. En plus, amenée à la surface, des eaux de profondeur, développée sur une grande échelle, permettrait de modifier la température saharienne de certaines régions, au point de les rendre à l'exploitation

ser un préjudice direct ou indirect à nos compatriotes." La Chambre de Commerce de Strasbourg saisit l'occasion pour redemander la dénonciation de la convention de 1927 qui assure à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée. Elle signale par ailleurs le péril du débouchage des ouvriers français.

OPINIONS OFFICIELLES

Le "Matin" a interviewé à propos de cette immigration en France plusieurs personnalités officielles d'Alsace et de Lorraine. M. Geay, préfet de la Moselle, a déclaré qu'il est exact que dans le département mosellan il est passé environ 4,000 exilés politiques allemands de différentes origines, — la plupart Israélites, — depuis quelques mois, mais un grand nombre de ceux qui ont été accueillis ont été dirigés sur Paris et vers le centre de la France. "Seuls ont été autorisés à séjourner en petit nombre en Moselle ceux qui ont des amis ou des parents, ou qui sont des sujets particulièrement dignes d'intérêt qui fonderaient dans le département des genres de commerce ou d'industries n'y existant pas encore."

M. Bernard, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, à Colmar, déclare que trois ou quatre mille Allemands chassés par Hitler sont entrés dans le Haut-Rhin et que 600 sont en possession de permis de séjour. Les Israélites chassés du Reich se sont dirigés en grand nombre vers Strasbourg et le Bas-Rhin; mais comme dans le Haut-Rhin, les éléments juifs alsaciens établis dans le pays depuis longtemps voient d'un mauvais oeil arriver des concurrents éventuels de demain.

Le grand rabbin Droyfus de Paris s'est rendu il y a quelque temps à Strasbourg, où selon le "Matin", il a eu une entrevue avec M. Rolland-Marcel, préfet du Bas-Rhin; il lui a exprimé la crainte que l'exode de ses coreligionnaires d'outre-Rhin en Alsace compromette la sécurité nationale et entraîne un mouvement anti-sémite en Alsace.

Un peu partout, en France, la masse est hostile à cette immigration venue d'Allemagne; mais la haute-finance et les politiques, influencés par les financiers Israélites, puissants dans le monde officiel, la banque et la presse, ont empêché jusqu'ici tout éclat désagréable.

Grey de Fallodon est dans le coma

Christon Bank, Angleterre, 6 (S. P.A.) — Le vicomte Grey de Fallodon, ancien secrétaire pour les affaires étrangères, n'a pas repris connaissance depuis lundi. Il est dans le coma.

Carnet d'un grincheux

De Céspedes n'aura pas perdu de temps à perdre la présidence. Les tailleurs mandés par Machado à son hôtel sont d'excellents gens. Ils le vêtiront sans s'inquiéter davantage de sa grande pauvreté; car il est pauvre, a-t-il dit.

Cent-dix candidats attendent, dans notre province, que M. Bennett veuille bien choisir deux sénateurs. Et s'il allait les désigner hors de la liste de ces candidats?

M. Taschereau ne veut pas des tiers partis. M. King, lui, veut déclarer qu'il n'est pas contre l'existence de plusieurs partis. Les libéraux ont le choix entre leurs deux chefs.

Un Israélite revenu de Russie après y avoir vécu un assez long temps déclare qu'il n'y a plus là bas d'antisémitisme. Les Juifs eux-mêmes disparaissent, fondus dans la masse; à tel point que les jeunes gens ne savent plus s'ils sont Russes ou Juifs. Pourtant, il y a les signes physiques...

Insultez à venir aux Etats-Unis. Ce ne sera pas un voyage de plaisir.

M. Mussolini ni Hitler ne fument ni ne boivent d'alcool. M. Bennett non plus. Les dictateurs de notre époque sont gens vertueux.

PAMPHILE

Si vous voyagez... adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets d'été pour tous les pays au tarif des compagnies; paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones HARbour 1241

La question ferroviaire

La situation ne peut plus que s'améliorer, dit M. Manion — La fusion du C.N. et du P.C.

Newmarket, Ont., 6 (S.P.A.) — La classe libérale-conservatrice d'été, rassemblée dans cette ville, a entendu trois travaux sur la question ferroviaire, il y a quelques heures. On a d'abord lu un travail du ministre fédéral des chemins de fer et canaux, M. R. J. Manion. M. Manion y exprimait l'opinion que la situation ferroviaire ne peut plus que s'améliorer.

La classe a ensuite entendu le président de la Commission hydro-électrique d'Ontario, M. J. R. Cook, demander de laisser à l'Etat le

L'enquête sur le système bancaire

Les mémoires présentés à Québec, hier

Québec, 6. (D.N.C.) — La Commission royale d'enquête sur notre système bancaire a siégé hier avant-midi dans la salle du comité des bills privés, à l'hôtel du gouvernement. Un seul commissaire manqua, sir Thomas White. Plusieurs témoignages importants ont été entendus, entre autres, ceux de M. M.-S. Stockwell, trésorier de la province, de M. Edgar Rochette, G. R., au nom de la Chambre de commerce de Québec, et ceux de M. Cyrille Vaillancourt, au nom de la Fédération des Caisses populaires, de M. Alfred Maurois, président de l'Association des manufacturiers de chaussures et président de l'Association locale des manufacturiers canadiens, de M. le chevalier J.-M. Dussereault, vice-président de l'Association des commerçants de soie, et de M. J.-T. Desrivières, qui a parlé au nom des banques du district.

M. Stockwell

La séance s'est ouverte à dix heures et demie. M. Stockwell a souhaité la bienvenue au président et aux membres de la Commission royale au nom du premier ministre, puis lord MacMillan a exposé brièvement les raisons de l'enquête qui se poursuit actuellement au sujet du système bancaire du Canada. Il a ajouté quelques considérations générales sur les différentes situations économiques qui se rencontrent dans un pays aussi vaste que le Canada.

M. Stockwell a été entendu comme premier témoin. Le trésorier provincial a exprimé ses vues personnelles sur le système bancaire, il n'a pas parlé au nom du gouvernement de la province.

Il a montré les inconvénients qui surgiraient par l'établissement d'une banque centrale au pays, de

même qu'il s'est appliqué à exposer le plus complètement possible de quelle heureuse façon les banques du Canada ont traversé la crise, tout en rendant de grands services à l'industrie et au commerce. Le trésorier provincial a exposé que dans le cas d'une banque centrale, il y aurait, entre autres, le danger d'une trop forte influence politique, et il a déclaré que dans un pays comme les Etats-Unis, où il y a des banques nationales, la crise a affecté sensiblement ces institutions. Il craint que les personnes empruntant d'une banque nationale ne se considèrent pas liées dans le même sens que si elles empruntaient de particuliers. Puis, lorsque l'argent emprunté appartient à un gouvernement, la pression qu'on exerce sur les députés pour obtenir un moratoire est parfois plus forte que ce qu'ils peuvent supporter.

M. Edgar Rochette

Au nom de la Chambre de Commerce de Québec, M. Edgar Rochette a résumé, dans ses grandes lignes, la situation financière, industrielle et commerciale de la ville de Québec et du district. M. Rochette a soumis que le projet d'une banque centrale ne rencontrerait pas beaucoup d'appui à Québec. Il a ajouté que la Chambre de Commerce est prête à approuver tout changement constructif dans le système bancaire actuel, mais que les suggestions faites récemment par les extrémistes paraissent destructives et révolutionnaires.

Le major R.-M. Watson, président de la Chambre de Commerce de Québec a répondu à quelques questions, posées par lord MacMillan, au sujet de la situation économique de Québec.

Les caisses populaires

M. Cyrille Vaillancourt a parlé, devant la Commission d'enquête, au nom de la Fédération des Caisses populaires.

Voici son témoignage en résumé. Dans la province de Québec, il existe un organisme qui complète le système bancaire, et cet organisme est constitué par les Caisses populaires. Les Caisses populaires ne sont pas en opposition avec les banques. Les banques peuvent émettre du papier-monnaie et faire de l'escompte, mais non les Caisses populaires. Les banques ne peuvent pas prêter sur hypothèques, tandis que les Caisses peuvent le faire, et elles ont un système de remboursements hebdomadaires et mensuels. De plus, les Caisses populaires sont étrangères à toute affaire de caractère spéculatif. M. Vaillancourt a résumé les activités des Caisses populaires depuis quinze ans.

L'industrie de la chaussure

M. Alfred Maurois a dit que pendant une période difficile les banques ont donné un ample crédit. En dépit de la baisse des valeurs des banques, a-t-il dit, n'ont pas adopté la politique de rappeler les avances, et ont accordé un crédit suffisant pour faire fonctionner l'industrie de la chaussure. Les banques ont fait cela dans la mesure compatible avec la sécurité. M. Maurois a donné une note optimiste. L'industrie remonte, sa production a augmenté. On fait des agrandissements à plusieurs usines et, dans l'ensemble, on peut dire que l'industrie est en santé, à cause surtout du bon traitement que lui ont accordé les banques. Au lieu d'une banque centrale, l'industrie de la chaussure suggère l'établissement d'un bureau d'information qui étudierait les conditions et tiendrait les banques au courant des besoins de l'industrie.

M. Dessureault a exposé la situation de l'industrie du bois. Il croit que dans le passé il y a eu trop de crédit, plutôt que trop peu, disponible dans cette industrie. Récemment les banques ont pris la précaution de mettre leurs emprunteurs en garde contre la surproduction, mais l'on pouvait emprunter à des taux d'intérêt raisonnables.

M. Desrivières a mis au dossier de la Commission une longue revue des conditions des diverses industries de Québec et des environs. Il a indiqué comment les banques ont répondu aux besoins de l'agriculture, de l'industrie du bois, de la pêche, des manufactures, etc.

D'ici une semaine

M. Stockwell a promis que le rapport financier de la province de Québec pour l'année fiscale 1932-33 sera remis à lord MacMillan, président de la Commission, d'ici une semaine. On a fait allusion à ce rapport au cours de la séance de la Commission. Le rapport n'a pas été rendu public, mais l'on s'attend à ce que M. Stockwell en révèle le contenu lorsqu'il enverra à lord MacMillan. Il y a une semaine, M. Taschereau a dit que ce prochain rapport démontrerait un déficit qui a la qualité de "considérable".

Le relèvement industriel

L'appliqueur en chef des mesures fédérales aux Etats-Unis met la dernière main à des échelles de salaires et d'heures de travail pour les magasins de détail et l'industrie du bâtiment

Washington, 6 (S.P.A.) — L'appliqueur en chef des mesures fédérales de relèvement industriel, M. Hugh S. Johnson, met la dernière main à des échelles de salaires et d'heures de travail concernant dix millions de travailleurs. Il s'agit d'échelles pour les magasins de détail et pour l'industrie du bâtiment. Aujourd'hui même, on commence l'audition des dépositions pour une échelle destinée à neuf branches de cette industrie.

Le fabricant d'automobiles Henry Ford vient d'augmenter, pour certaines catégories de travailleurs, le salaire minimum en vigueur dans ses usines. Ce salaire minimum est de \$4. La hausse le porte à \$4.80 dans certains cas.

Environ 10,000 des 40,000 employés des usines Ford bénéficieront de ces hausses. On voit dans ce geste une manifestation du désir qu'éprouve M. Ford de dépasser les exigences du plan de relèvement sans donner son adhésion à l'échelle qui vient d'entrer en vigueur pour l'industrie de l'automobile. On pense que ce qui répugne à M. Ford dans cette échelle, ce sont les dispositifs reconnaissant à la main-d'œuvre le droit au contrat de travail collectif et soumettant à l'examen d'agents de l'Etat certains points de la comptabilité des compagnies.

Dans les discours qu'il a prononcés à Chicago, il y a quelques jours, l'appliqueur en chef a fait remarquer que si le main-d'œuvre des usines Ford s'organise pour négocier avec le patron, M. Ford ne pourrait pas, sans violation de la loi, refuser de recevoir les négociateurs.

Quant à l'examen de la comptabilité, M. Ford ne se trouverait pas, en cette matière, dans la même situation que les autres fabricants d'automobiles.

Les valeurs des compagnies de ces derniers sont cotées et les bénéfices se trouvent révélés dans les redditions de compte aux actionnaires. Mais dans le cas de M. Ford, les capitalistes de l'entreprise qu'il dirige est réparti uniquement entre des membres de la famille, de sorte que la compagnie Ford n'est pas tenue de publier ses profits et ses pertes. L'appliqueur en chef a dit, à ce sujet, que la loi impose une certaine publicité, mais que, quant à lui, il n'entend fouiller les affaires secrètes de personne.

On paraît avoir des informations assez précises sur la production des usines Ford, si l'on n'en a guère sur les bénéfices de la compagnie. Une statistique récente attribue à la compagnie Ford la deuxième place pour le volume de la production. La production de la compagnie qui occupe la première place est évaluée à 42% de la production globale, celle de la compagnie Ford, à 32%.

Le président Roosevelt et M. Johnson désirent vivement que M. Ford donne son adhésion, mais ils veulent éviter une lutte qui détournerait l'attention générale de la nécessité qu'il y a pour le public de coopérer aux mesures de relèvement. D'autre part, en appliquant l'échelle de salaires à l'industrie des autres que M. Ford, le gouvernement a contracté envers ces adhérents l'obligation de ne pas les mettre dans une situation désavantageuse dans le domaine de la concurrence.

Les nouveaux groupes politiques

M. Mackenzie King ne verrait pas leur arrivée d'un mauvais oeil

Port Hope, Ontario, 6 (S.P.C.) — Les cours d'été de l'école politique libérale se continuent. M. Francis Hankin, de Montréal, a parlé hier, de l'avenir du système économique du Canada. La discussion générale en comité a porté sur les problèmes des transports, la réforme électorale et le budget.

Hier soir M. John W. Dufour, directeur de la Winnipeg Free Press, a parlé de la situation économique et de l'alignement nécessaire des partis. Le Dr Hu Shih, professeur de philosophie à l'Université Kwang Hua, à Changhaï, a parlé de la lutte de l'idée libérale en Chine contre les forces réactionnaires et les radicaux.

M. Mackenzie King a déclaré hier matin, qu'il ne verrait pas d'un mauvais oeil, l'arrivée de nouveaux groupes politiques au Parlement. Il s'ensuivrait des désagréments, admet le chef libéral, et beaucoup de difficultés à bousculer les hommes et les choses, à la façon de M. Bennett. Mais il fait remarquer qu'au temps où il gouvernait King n'avait qu'une voix de majorité au Parlement, les majorités en faveur des mesures gouvernementales ont été le plus considérables, car les groupes votaient pour la mesure suivant qu'elle favorisait leur programme.

On a discuté la question de représentation proportionnelle. M. E. W. Taylor, professeur d'économie politique à MacMaster, a présidé une discussion sur le budget, tandis que M. Thomas Creer a présidé une séance sur la question des transports. Le professeur T. E. Gregory, de l'Université de London, dit que la grande cause du malaise actuel ne réside pas tant dans le manque de solutions, que dans le fait que les politiques ne sont pas capables d'adopter une ligne d'action suivie, logique et raisonnée.

Pour halier avec le "Devoir" Réunion du comité régional sud-ouest

Ce soir, à 8 heures 30

Ce soir, à 8 heures 30, au sous-sol de l'église Saint-Joseph, rue Richmond, se tient une assemblée importante du Comité régional Sud-Ouest des Comités des Lecteurs du "Devoir". Chaque comité de ce district est prié d'être représenté à cette réunion. Le Conseil central de l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada et le "Devoir" y seront représentés.

La navigation

Les contre-torpilleurs "Champlain" et "Saguenay" dans le port

Les deux contre-torpilleurs canadiens, le Champlain et le Saguenay, construits en Angleterre il y deux ans, sont arrivés dans le port de Montréal hier après-midi pour la deuxième fois depuis qu'ils parcourent les eaux canadiennes. Le Saguenay, commandé par le capitaine Léonard Warren Murray, est entré dans le port dès 4 heures, et le Champlain quelques minutes plus tard, sous le commandement du capitaine Valentine Stuart Godfrey.

Le yacht Venise est allé à la rencontre des contre-torpilleurs avec un bon groupe de passagers. Sur l'invitation de M. Limoges, plusieurs journalistes prirent place dans le Venise pour assister à l'arrivée des vaisseaux de guerre canadiens.

Le Saguenay jauge 1,337 tonnes et le Champlain 905 tonnes. Le premier a quatre canons de 4.7 pouces de diamètre et le second trois canons de 4 pouces de diamètre.

Ces deux vaisseaux ne quitteront le port de Montréal que le 18 septembre prochain. Le Saguenay se rendra à Chicoutimi et le Champlain à Gaspé. Ils se rencontreront au large de Gaspé le 24 septembre. Tous deux seront ensuite reconditionnés.

Les officiers feront ce matin les visites officielles.

Nouvelles brèves

— A bord du Montclare, du Pacifique Canadien, qui arrivera à Montréal vendredi, on remarque parmi les passagers: M. le juge A. Bernier et Mme Bernier; M. l'abbé A. H. McGreer, principal du collège Bishop, de Lennoxville, etc.

— Le cargo Gardania n'est plus qu'à une cinquantaine de milles du port de Churchill aujourd'hui. Ce cargo anglais prendra une nouvelle cargaison de grain à Churchill cette semaine.

— Vancouver, 6. — Au cours du mois d'août treize cargos ont chargé 3,000,000 de pieds de bois de l'île de Vancouver à destination des différents ports du monde.

— Près de 1,200 personnes ont fait la croisière d'environ sept heures, de Montréal à Sorel, à l'occasion du double congé de dimanche et de la fête du Travail, à bord des vapeurs de la Canada Steamship Lines. Ces croisières sont devenues populaires et l'on prévoit que la compagnie les reprendra l'année prochaine le dimanche et les jours de fête. Il y aura encore deux croisières du même genre le 10 et le 17 septembre prochains.

Le "Manoir Richelieu" fermé le 14

Le Manoir Richelieu fermera ses portes le 14 septembre prochain après une saison encourageante. Toute cette semaine il y aura départ tous les soirs à destination de La Malbaie, mais la semaine prochaine il n'y aura que deux départs: mardi et vendredi.

Après le 18 septembre les vapeurs de la C.S.L. regagneront Sorel pour y passer l'hiver. Leur saison sera déjà terminée.

Le "Scarborough" est parti

Le vaisseau de guerre, le Scarborough, de l'escadre de l'Atlantique et des Antilles, a quitté Montréal hier, à destination de la Rivière-du-Loup, Gaspé, etc.

1,731 passagers sur le "Savoia"

New-York, 6 (Spécial au Devoir) — Le Conte di Savoia, de la Ligne italienne, est arrivé à New-York en fin de semaine avec une liste de 1,731 passagers, soit le chiffre record des arrivées pour l'année, non seulement parmi les paquebots de la ligne italienne mais de toutes les lignes de navigation. Il partit déjà avec 1,752 passagers pour l'Europe. On remarque parmi les arrivants: James W. Gerard, ancien ambassadeur américain en Allemagne; Emile Gauvreau, écrivain, qui vient d'accompagner une mission américaine en Russie, etc.

Le même paquebot est reparti en fin de semaine pour l'Europe avec 805 passagers parmi lesquels on remarque: Mme Maria Cerutti, femme du directeur de la ligne Cosulich, de Trieste; Ralph Strauss, neveu de l'ambassadeur américain à Paris, et Mme Strauss, etc.

Arrivée et départ de "l'île de France"

New-York, 6 (Spécial au Devoir) — Le paquebot Ile-de-France, de la Compagnie Générale Transatlantique, comptait parmi ses passagers à son arrivée ici: Son Excellence Ahmed Abdel Wahab Pasha, sous-secrétaire d'Etat égyptien; S. E. M. Walter Edge, ancien ambassadeur américain en France; Emile Lederer, arbitre de la Conférence de l'Atlantique; Georges Doriot, professeur à l'Université Harvard et ancien conférencier de l'Institut scientifique franco-canadien à Montréal, et Mme Doriot; et un groupe d'étudiants de l'École polytechnique de Paris.

Sont partis sur le même paquebot à destination de l'Europe les passagers suivants: Jules Henry, conseiller à l'ambassade française de Washington; le marquis Lionel de Tastes, avocat français, député de la Seine, de retour d'une mission à

NEW YORK PHILADELPHIE BALTIMORE et WASHINGTON par le WASHINGTONIAN CANADIEN NATIONAL

MAISONS D'EDUCATION COLLEGE O'SULLIVAN 1015, Ste-Catherine Est, Tél. HARB. 7634

PARÉ Business College ANGLAIS (sans livres) STENOGRAPHIE BILINGUE

PROF. RENE SAVOIE Cours Classique et Commercial

LE "DEVOIR" compte sur vous... Vous avez certainement besoin d'impressions soignées: cartes d'affaires, cartes de visite, cartes de faire-part, cartes et tributs mortuaires, remerciements, convocations, programmes, menus, adresses, en-têtes de lettres et d'enveloppes, circulaires, etc.

AVIS DE DECES PAPINEAU — A Montréal, le 5 septembre 1933, décédé à 63 ans, Joseph Papi- neau, marié, marchand de quincaillerie. Funérailles le vendredi 8 courant. Le convoi funèbre partira du 80 3346 rue Notre-Dame à 8 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les membres du Tiers-Ordre sont priés de se réunir, jeudi à 8 heures p.m.

Nécrologie

ADAM — A l'hôpital Notre-Dame, le 4, à 15 ans, Marius Adam, enfant d'Ovilia Adam et d'Antoinette Noisieux. AUBERTIN — A l'hôpital Saint-Joseph de Dieu, Montréal, le 2, à 79 ans, Mlle Rose de Lima Aubertin. BEAUDRY-ROBICHAUD — A Montréal, le 3, à 63 ans, Florinda Beaudry, épouse de feu Joseph Robichaud. BEAUREGARD — A Verchères, le 5, à 70 ans, Hervé Beuregard, époux de Marie-Aimée Chagnon. BLAIS — A Montréal, le 5, à 69 ans, Anna Sabourin, épouse d'Adolphe Blais. BOUTIN — A Montréal, le 5, à 79 ans, 24 ans, Philippe Boutin, fils de M. et Mme Jacob Boutin. CARDINAL — A Montréal, le 4, Marie-Louise Machabée, épouse de Calixte Cardinal. CARDINAL — A Montréal, le 4, à 60 ans, Mme Ubald Cardinal, née Déla Polier. CHARLAND-ST-JACQUES — A Québec, le 3, à 66 ans, Anais Charland, épouse de Damien-Frédéric Charland. CHARETTE — A Montréal, le 4, à 71 ans, Mme F.-X. Charette, née Mathilda Beaudry. COUTURE — A Montréal, le 4, à 65 ans, Georges Couture, époux de Pauline Leleu. DES LAURIERS — A Québec, le 3, à 82 ans, le capitaine Alfred DesLauriers, époux de Dame Ursule Côté. DESTROCHERS — A Montréal, le 3, Joseph-Emile Destrochers, époux de Jeanne Rouillotte. DUCHESNEAU — A Montréal, le 4, à 39 ans, Oscar Duchesneau, époux de Blanche Casavau. GAUTHIER — A St-Éphrem, le 4, à 36 ans, Simonne Deschamps, épouse d'Urbain Gauthier. GLADIU — A Montréal, le 4, à 73 ans, Joseph Gladiu, père, époux de Georgianna Tailleur. HURARD — A Montréal, le 4, à 54 ans, Denis Hurard, époux de J.-B. Lévesque. JACROIX — A Montréal, le 4, à 80 ans, Mme Calixte Jacroix, née Elise Joannette. LAMOIX — A Montréal, le 4, à 78 ans, Octave Lamoix, époux de feu Eliza Marvois. LEATHHEAD — A Montréal, le 5, à 71 ans, Mme veuve James Leathhead. MATHIEU — A Montréal, le 4, Louis-Napoléon Mathieu, à 73 ans, époux d'Amélie Marcoux. MIGNARD — A la maison-mère des SS, Jésus-Marie, le 5, à 78 ans, Mère Jeanne L'Évangéliste, née Malvina Ménard, ancienne Mère Provinciale de Windsor, Ont. MIGNARD — A Montréal, le 4, à 51 ans, Mme Olivier Mignard, née Emma Briault. MOREAU — A Montréal, le 4, à 17 ans, Georgette Moreau, fille de M. Arthur Moreau. PAPINEAU — A Montréal, le 4, à 63 ans, Joseph Papineau, marchand de quincaillerie. PARENT — A Verdun, le 3, à 40 ans, Mme Alfred Parent, née Eva Brossard. PARENT — Le 3, à Terrebonne, P.-Q., Blanche Inez, fille de feu Charles et Mme Parent, de Montréal. PICHÉ — A Brebeuf, comté Terrebonne, le 3, à 55 ans, subitement Ovide Piché, époux de Valentine Boyer. POIRIER — A Montréal, le 3, Mlle Gilberte Poirier, fille de M. et Mme Edmond Poirier. REID — A Iberville, le 3, à 71 ans, Harmélas Reid, époux de Marie-Louise Sansoucy. RODIER — A Montréal, à l'hôpital du Sacré-Coeur, le 4, à 43 ans, Henri Rodier, époux d'Eva Latzoun. ST-JEAN — A Montréal, le 2, à 20 ans, Sacré-St-Jean, enfant de M. et Mme Samuel St-Jean. SOUCHÉREAU — A Verdun, le 4, à 63 ans, Rose-Anna Ranger, épouse de Napoléon Souchéreau. VIGNEAULT — A Montréal, le 3, à 77 ans, Gédéon Vigneault, époux de feu Georgette Roy.

WAYLAND & VALLEE Directeurs de Funérailles 5238, AVENUE DU PARC DOLLARD 3314

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE FRAIS FUNÉRAIRES Direction de Funérailles - Salons Mortuaires Assurance Funéraire - Ambulances privées Tél.: Plateau 7-9-11

Encore une autre raison d'être optimiste... ? Bientôt Une gazoline de qualité supérieure sera mise sur le marché pour le profit des automobilistes canadiens. Surveillez nos annonces dans ce journal.

Demain: JEUDI, 7 septembre 1933.

De la Férie.

Couche du soleil, 6 h. 30. Lever du soleil, 5 h. 25. Lever de la lune, 7 h. 28. Pleine lune, le 4, à 0 h. 10 m. du matin. Dernier quart, le 11, à 4 h. 36 m. du soir. Nouvelle lune, le 19, à 1 h. 27 m. du soir. Premier quart, le 26, à 10 h. 42 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

ORAGEUX MAXIMUM ET MINIMUM Aujourd'hui maximum 77. Minimum 57. Mêmes dates l'an dernier 79. Minimum aujourd'hui 57. Mêmes dates l'an dernier 55. BAROMETRE 10 heures a.m. 29.89. 11 heures a.m. 29.83. Midi: 29.88. Chiffres fournis par le station M.-R. G. Montréal 1610 St-Denis, Montréal.

La commission Macmillan siège à Montréal

Les commissaires de l'enquête sur notre régime bancaire tiennent leur première séance

LES TEMOIGNAGES RENDUS CE MATIN

La commission d'enquête sur notre régime bancaire, nommée par le gouvernement fédéral et que préside lord Macmillan, a tenu, ce matin, sa première séance à Montréal. Les commissaires siègent au Palais de Justice, chambre no 24, dont l'acoustique est, par malheur, fort détestable. Lord Macmillan est accompagné dans notre ville par quatre de ses collègues enquêteurs, MM. Beaudry Leman, gérant général de la Banque Canadienne Nationale, J. E. Brownlee, premier ministre de l'Alberta, sir Thomas White, ancien ministre des Finances à Ottawa, et sir George Addiss, banquier de Grande-Bretagne.

actuellement perdrait plusieurs privilèges qui leur appartiennent, pour l'émission des billets de banque, notamment la répartition du crédit. La perte de ces privilèges et de quelques autres par les banques signifierait une modification radicale de notre régime bancaire. Et ce régime, la Chambre de Commerce est d'avis qu'il convient de le conserver. En perdant leur privilège d'émission, par suite de l'établissement d'une banque centrale, les banques existantes devraient nécessairement restreindre leur crédit dans les régions rurales. Par voie de conséquence, ces mêmes banques se verraient dans la nécessité de fermer un grand nombre de succursales.

Le problème qui est mis à l'étude par la commission Macmillan, notre loi de finance et notre loi des banques, en vue de leur révision prochaine par le Parlement fédéral, n'est pas des plus faciles à résoudre, par le temps qui court. Il s'agit même d'un problème fort complexe. Aussi bien les enquêteurs tout-ils appel aux lumières de tous les gens de bonne volonté. Les photographes de la grande presse montrealaise ont voulu sans doute faire leur part. Ils étaient présents en grand nombre au début de cette première séance qui s'est ouverte aux éclairs du magnésium.

M. J.-B. Reid Le représentant des United Farmers des Cantons de l'Est, ainsi que nous l'indiquons ci-dessus, prétend que l'agriculteur est exploité de partout et par tous, par les banques, les combines et les trusts. Il prétend que les banques chargent de 10 à 90 pour cent d'intérêt pour le crédit qu'elles consentent aux agriculteurs et il se fait fort de prouver ce qu'il avance. Il affirme avoir en mains toutes les pièces qu'il faut pour cela.

Les photographes ayant accompli leur fonction, comme il n'y avait personne ici pour souhaiter la bienvenue aux enquêteurs, lord Macmillan s'est chargé lui-même de l'alloucation d'inauguration. Il a expliqué dans quelles circonstances lui et ses collègues ont été chargés de cette enquête par le gouvernement d'Ottawa. Et puis l'on a procédé à l'audition des témoins en commençant par M. Valmore Gratton, de la Chambre de Commerce. Celle-ci est opposée à l'établissement d'une banque centrale proprement dite et M. Gratton a dit pourquoi. Il a expliqué cependant que la Chambre serait en faveur de l'établissement d'une organisation centrale, indépendante du gouvernement comme les banques et dont le rôle serait de régulariser le crédit.

Après que M. Reid ait présenté son mémoire, lord Macmillan lui a posé quelques questions, et le témoin a déclaré qu'il n'a pas eu connaissance d'une baisse dans le taux des intérêts, qu'on lui charge toujours 7 pour cent, et il a produit des documents démontrant que dans un cas un emprunt de \$5.50 a coûté 50 cents par mois, ce qui fait plus de 100 pour cent d'intérêt par an. M. Beaudry Leman a dit, là-dessus, que c'est le taux minimum, qu'il ne faut pas confondre l'intérêt et les charges pour les entrées dans les livres, le recouvrement, etc. M. Reid a répondu qu'il dit seulement qu'un fermier a dû payer \$8 par an pour un emprunt de \$5.50 et que certains grégaris portent même le minimum à 75 cents au lieu de 50, ce qui fait un taux encore plus considérable.

Le Board of Trade, par contre, par l'un de ses fonctionnaires, M. Morgan, a annoncé que le mémoire qu'il veut présenter à la commission n'est pas encore complété. Il ne sera pas avant quelques jours, probablement pas avant que les enquêteurs aient quitté Montréal. Le Board of Trade enverra donc son mémoire directement à Ottawa et aucun de ses membres ne se trouvera ainsi, c'est une conséquence logique, soumis aux questions sinon discrètes, du moins embarrassantes parfois de lord Macmillan et de ses collègues.

Les courtiers d'assurance M. A. J. Gauthier, représentant l'Insurance Brokers Association de la province de Québec, a lu un mémoire où ce corps exprime les mêmes doléances qu'en 1923. Les courtiers en assurance se plaignent de ce que les banques font de l'assurance par des filiales, des trusts, des agents, leurs gérants, etc. En 1923, on a amendé la loi de manière que les banques n'avaient pas le droit de faire de l'assurance; on a tourné la difficulté avec les trusts.

Le mémoire de la Chambre de Commerce Le mémoire le plus intéressant de la matinée a été celui qui a présenté M. Valmore Gratton, au nom de la Chambre de Commerce de Montréal. M. Gratton a parlé en anglais. Il y a déjà quelques semaines, la Chambre de Commerce avait nommé une commission spéciale, composée de son président, M. Avila Raymond, de MM. Valmore Gratton, économiste, M. René Morin, avocat et financier, pour étudier notre problème bancaire et préparer le mémoire qui vient d'être présenté. Cette pièce avait antérieurement été soumise au conseil de la Chambre et adoptée unanimement. La Chambre de Commerce est absolument opposée à l'organisation d'une banque centrale du genre de celle que réclament les populations de l'Ouest parce qu'elle considère que ce serait porter atteinte à notre régime bancaire actuel dont le mécanisme a fort bien répondu jusqu'ici aux besoins de notre pays.

Les banques et trusts M. Beaudry Leman demande si les banques peuvent posséder les actions de trusts; le témoin répond que non, mais que l'on est amené, en voyant les directeurs de la banque qui dirigent le trust, à penser que la banque contrôle le trust. M. Beaudry Leman demande si le trust ayant les mêmes actionnaires que la banque, ceux-ci ne choisissent pas les mêmes directeurs. Lord Macmillan demande si les trusts retiennent les primes d'assurance. M. Gauthier répond dans l'affirmative; il ajoute qu'un client

Le Vermont anti-prohibitionniste

Cet Etat est devenu le vingt-cinquième à réclamer l'abrogation du 18e amendement

Montpellier, Vermont, 6 (S.P.A.) — Le Vermont n'a pas interrompu la série anti-prohibitionniste. A raison de 2 votes contre 1, cet Etat est devenu le vingt-cinquième à réclamer l'abrogation du 18e amendement. Les 24 villes et villages qu'il compte ont donné 41,279 bulletins contre le 18e amendement et 20,572 bulletins prohibitionnistes. On note que les campagnes, sur lesquelles les prohibitionnistes fondaient leur espoir de victoire, se sont en majeure partie prononcées contre la prohibition. Le nombre des suffrages exprimés hier dépasse à peine la moitié du total des suffrages de la dernière élection générale.

En Rhodésie du Sud

LE PLUS JEUNE DES DOMINIONS ELIT UN NOUVEAU PARLEMENT, AUJOURD'HUI

Salisbury, Rhodésie du Sud, 6 (S.P.C.) — La Rhodésie du Sud, le plus jeune des Dominions, élit un nouveau parlement, aujourd'hui. On croit que le gouvernement Moffat, qui avait une majorité absolue de six, à la dissolution, gardera le pouvoir, grâce au fait que le parti réformiste et le parti travailliste n'ont pas réussi à conclure un accord électoral. Soixante-dix-huit candidats se disputent trente sièges. C'est dire que dans plusieurs circonscriptions le nombre des candidats en présence s'élève à trois. Le parti rhodésien, qui a le pouvoir, compte un candidat par circonscription. Le parti réformiste a vingt-sept candidats et le parti travailliste en a douze. Il y a neuf candidats indépendants.

Une des principales questions de la campagne électorale, a été celle de l'union avec la Rhodésie du Nord. Cette question d'ailleurs est au premier plan des préoccupations politiques de la Rhodésie du Sud depuis que ce pays a mis fin à des négociations que l'Afrique-Sud avait entamées en vue d'une union avec elle. Le parti rhodésien et le parti réformiste sont en faveur d'une union avec la Rhodésie du Nord, mais le parti travailliste s'y oppose parce qu'il voit dans le projet des inconvénients pour les travailleurs blancs. La Rhodésie du Sud a une population blanche de 50,000 âmes. Seuls les sujets britanniques européens y ont droit de suffrage. Le nombre des électeurs inscrits pour la présente élection est de 12,000.

M. Piché va mieux

Québec, 6 (S.P.C.) — L'état de M. G.-C. Piché, chef du service provincial des forêts, s'est considérablement amélioré. M. Piché est tombé malade et a été transporté à l'hôpital de Shawinigan, il y a quelques jours. On apprend qu'il est assez bien pour quitter l'hôpital.

M. Gordon Scott

M. Gordon Scott, ancien trésorier de la province, présente un mémoire. Il dit qu'il ne parle pas au nom du gouvernement de la province, mais que ce mémoire représente, dans l'opinion du gouvernement, l'avis du peuple de cette province. M. Scott dit que nous avons été bien servis par les banques, et que c'est pour cela que nos problèmes agricoles, par exemple, sont moins aigus que dans d'autres provinces. Je ne dis pas, ajoute-t-il, que nos agriculteurs n'ont pas de problèmes à résoudre, mais la solution de nos problèmes agricoles dépend de la restauration des prix et du pouvoir d'achat plutôt que de l'extension du crédit. Il fait l'éloge de notre population, puis dit que la facilité que les corps publics lui ont trouvée à emprunter du public et des banques les a amenés à dépenser plus que notre développement ne le requerrait. Les dettes des gouvernements fédéral, provincial et municipaux sont beaucoup trop élevées. Les gens ont été amenés à préférer l'argent prêt à l'argent placé productivement.

M. Gordon Scott

M. Gordon Scott, ancien trésorier de la province, présente un mémoire. Il dit qu'il ne parle pas au nom du gouvernement de la province, mais que ce mémoire représente, dans l'opinion du gouvernement, l'avis du peuple de cette province. M. Scott dit que nous avons été bien servis par les banques, et que c'est pour cela que nos problèmes agricoles, par exemple, sont moins aigus que dans d'autres provinces. Je ne dis pas, ajoute-t-il, que nos agriculteurs n'ont pas de problèmes à résoudre, mais la solution de nos problèmes agricoles dépend de la restauration des prix et du pouvoir d'achat plutôt que de l'extension du crédit. Il fait l'éloge de notre population, puis dit que la facilité que les corps publics lui ont trouvée à emprunter du public et des banques les a amenés à dépenser plus que notre développement ne le requerrait. Les dettes des gouvernements fédéral, provincial et municipaux sont beaucoup trop élevées. Les gens ont été amenés à préférer l'argent prêt à l'argent placé productivement.

Bulletin météorologique

Toronto, 6 (S.P.A.) — Hier, il y a eu des orages dans la région de la baie Georgienne et sur le lac Supérieur. Il a plu en Alberta et en Saskatchewan. Dans l'Est, il a fait beau. Voici le temps qu'il fera probablement demain, dans la province de Québec: Bassin de l'Ontario et du haut St-Laurent: pluvieux, orageux; Nord-ouest du Québec et région du lac St-Jean: orageux; Bassin du bas St-Laurent: orageux. Voici la température maximum d'hier et la température minimum de la nuit dernière dans les principales villes du pays: Victoria, 56, 50; Calgary, 42, 36; Winnipeg, 72, 52; Toronto, 80, 60; Ottawa, 82, 52; Montréal, 72, 60; Québec, 68, 48; St-Jean (N.-B.), 72, 52; Halifax, 74, 52.

Le niveau de l'eau dans le port

Le niveau de l'eau dans le port de Montréal est de 28 pieds et 9 pouces aujourd'hui, selon ce que marque l'échelle d'étiage de la Commission du port. Le niveau d'hier était d'un pouce plus élevé. A la même date l'an dernier, soit le 6 septembre 1932, le niveau était considérablement plus élevé. Il était exactement de 31 pieds et 2 pouces, soit 17 pouces de plus.

L'ouverture des cours de droit

Le doyen Demers souhaite la bienvenue aux étudiants — Conseils de Me Ernest Vallier — A la bibliothèque Saint-Sulpice

L'ouverture des cours de la Faculté de droit de l'Université de Montréal a été solennelle ce matin. Elèves des deux dernières années et nouveaux étaient enthousiastes. Tous les professeurs étaient présents à l'exception de MM. Lucien Gendron et René Faribault. M. le juge Philippe Demers, doyen de la Faculté, a souhaité la bienvenue aux étudiants des diverses années en leur faisant des remarques appropriées. Il a annoncé qu'il n'y a pas de changement de professeurs. Il a rappelé qu'il y a cinquante ans, lorsqu'il suivait les cours de droit, les cours se donnaient au Cabinet de Lecture, situé près de la Place d'Armes et qu'ensuite ils eurent lieu au Château de Ramézy, il présentait en terminant M. Ernest Vallier, délégué du Barreau de Paris, au congrès de l'Association du Barreau canadien qui vient de se clore à Ottawa.

M. Vallier a demandé aux étudiants de bien profiter de leur jeunesse pour étudier, pour s'assimiler le droit. On n'a pas toujours vingt ans, dit-il. C'est pendant qu'on est jeune que l'on peut travailler rapidement et ardemment. Il a aussi fait l'éloge de la race française, jeune elle aussi et qui a devant elle les espoirs les plus beaux. Les étudiants en droit se sont ensuite formés en cortège pour se rendre à la bibliothèque Saint-Sulpice, ayant à leur tête le doyen de la Faculté, M. Demers leur a alors ouvert les portes de cette maison familière à la plupart d'entre eux et leur a dit: "Allez, la maison est à vous, grâce à l'amabilité des Messieurs de Saint-Sulpice".

Comme nous l'avons annoncé, en effet, les étudiants en droit auront à leur disposition cette année les salles de cette bibliothèque qui donnent sur la rue Saint-Denis. La grande salle leur servira aussi lors des soirées qu'ils organiseront. Les Trois-Rivières, 6. (D. N. C.) — Le congrès de l'Association médicale de la province de Québec s'est ouvert hier soir, au Château de Blois, par l'inscription des membres et un dîner en l'honneur des membres du conseil de l'Association. La majorité des membres du conseil de l'Association, qui représentent les hôpitaux et les différents districts de la province, étaient présents. A l'issue du dîner a eu lieu la réunion du conseil, sous la présidence du Dr C. N. DeBlois. On a étudié plusieurs questions de règle interne et d'intérêt professionnel, et le Dr Léon Gérin-Lajoie, secrétaire général, a donné lecture de plusieurs rapports très élaborés sur les activités de l'Association au cours de l'exercice 1932-33, montrant ce qu'a accompli cette organisation pour la profession médicale.

Le congrès médical aux Trois-Rivières

L'Association médicale de la province se réunit

Les Trois-Rivières, 6. (D. N. C.) — Le congrès de l'Association médicale de la province de Québec s'est ouvert hier soir, au Château de Blois, par l'inscription des membres et un dîner en l'honneur des membres du conseil de l'Association. La majorité des membres du conseil de l'Association, qui représentent les hôpitaux et les différents districts de la province, étaient présents. A l'issue du dîner a eu lieu la réunion du conseil, sous la présidence du Dr C. N. DeBlois. On a étudié plusieurs questions de règle interne et d'intérêt professionnel, et le Dr Léon Gérin-Lajoie, secrétaire général, a donné lecture de plusieurs rapports très élaborés sur les activités de l'Association au cours de l'exercice 1932-33, montrant ce qu'a accompli cette organisation pour la profession médicale.

Une balle égarée fracasse un pare-brise

Québec, 6. (D. N. C.) — Une balle égarée a failli blesser plusieurs automobilistes, hier, sur la route de Sherbrooke. Le projectile a brisé le pare-brise de l'automobile de M. Blondin, de Victoriaville, mais elle n'a heureusement touché aucun des occupants.

On le croyait mort

Keesemet, Hongrie, 6. (S. P. A.) — Un paysan hongrois, Istvan Krizson, a retardé ses funérailles de trois jours. On le croyait défunt et ses parents et amis s'apprêtaient à l'enterrer lorsque Krizson est revenu à la vie pour ne décider pour de bon que trois jours plus tard.

L'éloge funèbre de Georges Keygues

Paris, 6 (S.P.A.) — Dans un éloge funèbre de M. Georges Keygues, le premier ministre, M. Edouard Daladier, a souligné l'importance de la marine au double point de vue de la défense et du prestige de la France. Il a dit du ministre défunt qu'il est le fondateur de la marine française moderne.

Quatre Bulgares condamnés à mort

Sofia, Bulgarie, 6 (S.P.A.) — Un tribunal militaire siégeant à Starazagra a condamné à mort quatre personnes et quinze autres à un total de 120 années de prison pour avoir fait de la propagande communiste dans les usines de l'armée.

"Le Savoir au service de l'Amour"

PAR LE P. FELIX-M. BEAUCHEMIN, O. F. M. A la bonne heure, voilà un livre qui vous manquait! Les études scientifiques et prolongées vous effraient? Prenez ce livre. Court, rapide, élégant et captivant, il vous introduira dans un des domaines de la pensée chrétienne, sans fatigue, sans difficulté. Lisez ces pages: elles nourriront vos intelligences et vos cœurs. Au Service de la Librairie du Devoir, 755, franco.

Les nazis protestants

Le synode général des chrétiens-allemands adopte 20 propositions

Berlin, 6 (S. P. A.) — A un synode général, le groupement des nazis protestants appelés chrétiens-allemands a imposé l'adoption de 20 propositions. Une des propositions adoptées interdit aux non-aryens et aux ariens mariés à des non-aryens de prêcher ou d'officier dans les temples. Il y aura certaines exceptions pour services pastoraux ou quitté le synode après l'adoption des propositions nazies. L'un d'eux a dit que l'amour du prochain était manifestement banni du synode. Des membres du synode ont crié à la trahison en voyant les protestataires sortir de la salle. Le révérend Werner, membre du conseil évangélique suprême, a annoncé que le régime des synodes est terminé et que dans l'église de Martin Luther il n'y a pas de parlementarisme.

Trois enfants grièvement brûlés

Les trois petites victimes jouaient avec de la poudre à fusil Ottawa, 6 (S. P. C.) — Les médecins de l'hôpital d'Ottawa espèrent pouvoir sauver la vie des trois enfants de la famille Jean-Marie, brûlés grièvement hier à Quyon. Qu'é, alors qu'ils s'amusaient avec de la poudre à fusil. Les trois petites victimes, Olive, Félix et Kathleen, sont respectivement âgées de 7 ans, 11 ans et 5 ans. Olive Jean-Marie est la plus sérieusement atteinte des trois. Le R. P. MacDonald lui a administré les derniers sacrements, bien que les médecins conservent l'espoir de la guérir. L'accident est arrivé hier sur la ferme de M. et Mme Louis Jean-Marie, cultivateurs de Quyon, à 10 milles d'Ottawa. Les trois enfants étaient seuls à la maison et ils s'amusaient à jouer avec de la poudre à fusil dont ils se servaient en guise de feu. L'un des petits lança une allumette enflammée dans la poudre afin de voir la réaction. La poudre explosa et brûla horriblement les trois enfants alors que quatre autres membres de la famille pouvaient s'échapper indemnes de la maison. Aucun incendie n'a éclaté, cependant.

Mme Machado et son genre arrivent à Montréal

Deux membres de la famille de l'ex-président de Cuba, Gerardo Machado, sont arrivés à Montréal ce matin, venant de Philadelphie. Ce sont: senora Machado et son genre, Baldoman Grau. Escortés de détectives, la femme de l'ex-président et le mari de sa fille se sont rendus prestement à une auto qui les attendait à la gare. Quelques minutes plus tard, ils rejoignaient Machado et ses ministres dans la suite royale de l'hôtel Mont-Royal.

On le croyait mort

Keesemet, Hongrie, 6. (S. P. A.) — Un paysan hongrois, Istvan Krizson, a retardé ses funérailles de trois jours. On le croyait défunt et ses parents et amis s'apprêtaient à l'enterrer lorsque Krizson est revenu à la vie pour ne décider pour de bon que trois jours plus tard.

Le Dr Henri Samson chez les Jésuites

M. le Dr Henri Samson, jeune médecin diplômé de l'Université Laval, a décidé d'abandonner la pratique de la médecine pour entrer au noviciat des Jésuites, à Montréal. M. Samson est le fils de M. et Mme Samson, de Lauzon, et frère de M. le Dr Joseph Samson, de l'Hôpital du Sacré-Coeur à Montréal. Il a fait ses études au collège de Lévis et il pratiquait la médecine depuis deux ans. Après ses études, M. Samson avait décidé de se spécialiser dans l'orthopédie et il était entré à l'Hôpital du Sacré-Coeur, à Cartierville. Il devait aller continuer ses études en Europe, mais après une retraite fermée il a décidé d'entrer chez les Jésuites. Il y fera son entrée demain.

Les heures de travail des employés de tramways

M. C. J. Aréand a dit hier que le gouvernement provincial est à l'étude un projet pour limiter par arrêté ministériel le nombre des heures de travail des waimen et des conducteurs de tramways de Montréal, à une semaine de 54 heures en six jours. Le ministère du travail a déjà discuté la question avec les autorités de la Compagnie des tramways de Montréal et des représentants des employés, et l'on s'attend à un accord qui fixera le nombre d'heures maximum de travail; cela donnerait une meilleure répartition du travail et des salaires entre les quelque 2,500 employés qui seront affectés par ce décret.

Mort de Mme J. Fichet à Paris

Nous apprenons la mort survenue à Paris, ce matin, de Mme Jacques Fichet, née Geoffrin (Lucienne), de Montréal, à l'âge de 41 ans. Mme Fichet a succombé à une longue maladie. Lui survivent: son mari, M. Jacques Fichet; deux frères, Charles-Eduard et Henri Geoffrin; deux sœurs, Mme Alphonse Ouimet et Mme Claude Melançon; un beau-frère, le Dr Médéric Lemoine, tous de Montréal. Le Devoir offre ses condoléances à la famille en deuil.

Surintendant à Sorel

M. D.-B. CARSWELL SUCCEDE A M. BRIDGES Sorel, 6. (Spécial au "Devoir") — M. D.-B. Carswell, ancien gérant général de la compagnie "Canadian Vickers", est officiellement nommé surintendant des chantiers maritimes de Sorel, du moins temporairement, selon ce que nous apprenons aujourd'hui d'Ottawa. M. Carswell succède à M. Frederick Bridges qui occupait ce poste depuis cinq ans et qui vient de se retirer pour demeurer uniquement gardien du port de Sorel. Le nouveau surintendant des chantiers maritimes de Sorel a une longue expérience de la construction maritime.

Une enquête sur les importations de bois soviétique au Royaume-Uni

A la suite de la protestation de M. Bennett

LONDRES, 6. (S.P.C.) — Le "Daily Mail" affirme aujourd'hui que la protestation que le premier ministre du Canada, M. R.-B. Bennett, a faite avant son départ a porté le gouvernement britannique à faire une enquête sur les importations de bois soviétique au Royaume-Uni. Ce journal ajoute qu'il croit savoir que M. Bennett, au cours d'entretiens avec les autorités du Board of Trade, a exprimé l'opinion que le Royaume-Uni devrait réduire de moitié le volume actuel de ses importations de bois soviétique.

L'ouragan du Texas cause au moins 32 morts

(Service de l'Associated Press) Le nombre des morts causées dans le Texas par l'ouragan qui a ravagé le bassin du Grand Nord lundi s'élève à au moins 32 aujourd'hui. Celui des blessés dépasse 1,500. Trois villes ont été particulièrement éprouvées: Brownsville, Harlington et San-Benito. Le typhon qui a fait rage sur la côte ouest du Japon et en Corée il y a quelques heures a causé au moins 49 pertes de vie.

Quatorze tués et vingt-cinq blessés A Cuba

Le gouvernement de Cuba est aux mains d'une junte de cinq, former après d'une révolte de sous-officiers de l'armée, de la marine et de la gendarmerie nationale qui fait tomber le gouvernement provisoire de Cespedes. Deux avocats, un médecin, un journaliste et un banquier composent la junte. D'après un manifeste, ils sont chargés de préparer un régime fondé sur des "purs principes de souveraineté nationale". Ce nouveau régime devra appliquer un programme de relèvement économique, établissement d'un régime judiciaire répondant aux besoins du pays, réorganisation des services civils. Il reconnaîtra les obligations financières de Cuba envers l'étranger, ainsi que l'avait fait le gouvernement de Cespedes. Les Etats-Unis auront bientôt quatre navires de guerre dans les eaux cubaines.

Washington, 6 (S. P. A.) — Le président Roosevelt a ordonné de préparer l'expédition de 1,200 fusiliers marins à Cuba. Le juge Lacroix a trouvé coupables Fred Sheldon et ses trois associés d'avoir opéré sans licence le "Walkathon Amusement Co.", dans la ville de Saint-Laurent et prononcera sa sentence demain. Le procureur de la défense a fait observer au juge que les exploitants de ce "marathon" ont obtenu de M. A. Demers, employé subalterne au bureau du revenu provincial, de procéder sans licence en leur assurant qu'on leur en ferait parvenir une dans un très court délai et que c'est sur ce conseil que le "walkathon" s'est mis en branle le 29 juillet dernier. Comme la Couronne faisait observer qu'un ordre avait été transmis au groupe Sheldon de cesser immédiatement d'opérer à Saint-Laurent, le procureur de la défense a fait remarquer que le chef Jarguille avait agi sans mandat et simplement sur un ordre verbal de son supérieur. Il a de plus ajouté que ses clients s'étaient rendus pour verser au fisc le montant requis pour la taxe, mais qu'on avait refusé de l'accepter, donnant pour raison que l'Etat ne pouvait percevoir cette taxe pour la bonne raison que Sheldon et ses associés opéraient sans licence. De part et d'autre on a longuement argumenté mais le juge a opiné que, pour lui, le point était clair et pas du tout compliqué: on a opéré un lieu d'amusement sans permis et la loi trouve coupables tous ceux qui viennent en contravention avec cet article du code. Aussi a-t-il trouvé les accusés coupables en reconnaissant qu'ils auraient pu être de bonne foi et prendra sa sentence en conséquence demain.

Le "walkathon" Fred Sheldon et ses trois associés sont trouvés coupables d'avoir opéré sans licence — Sentence demain

Le juge Lacroix a trouvé coupables Fred Sheldon et ses trois associés d'avoir opéré sans licence le "Walkathon Amusement Co.", dans la ville de Saint-Laurent et prononcera sa sentence demain. Le procureur de la défense a fait observer au juge que les exploitants de ce "marathon" ont obtenu de M. A. Demers, employé subalterne au bureau du revenu provincial, de procéder sans licence en leur assurant qu'on leur en ferait parvenir une dans un très court délai et que c'est sur ce conseil que le "walkathon" s'est mis en branle le 29 juillet dernier. Comme la Couronne faisait observer qu'un ordre avait été transmis au groupe Sheldon de cesser immédiatement d'opérer à Saint-Laurent, le procureur de la défense a fait remarquer que le chef Jarguille avait agi sans mandat et simplement sur un ordre verbal de son supérieur. Il a de plus ajouté que ses clients s'étaient rendus pour verser au fisc le montant requis pour la taxe, mais qu'on avait refusé de l'accepter, donnant pour raison que l'Etat ne pouvait percevoir cette taxe pour la bonne raison que Sheldon et ses associés opéraient sans licence. De part et d'autre on a longuement argumenté mais le juge a opiné que, pour lui, le point était clair et pas du tout compliqué: on a opéré un lieu d'amusement sans permis et la loi trouve coupables tous ceux qui viennent en contravention avec cet article du code. Aussi a-t-il trouvé les accusés coupables en reconnaissant qu'ils auraient pu être de bonne foi et prendra sa sentence en conséquence demain.

Le "walkathon" Fred Sheldon et ses trois associés sont trouvés coupables d'avoir opéré sans licence — Sentence demain

Le juge Lacroix a trouvé coupables Fred Sheldon et ses trois associés d'avoir opéré sans licence le "Walkathon Amusement Co.", dans la ville de Saint-Laurent et prononcera sa sentence demain. Le procureur de la défense a fait observer au juge que les exploitants de ce "marathon" ont obtenu de M. A. Demers, employé subalterne au bureau du revenu provincial, de procéder sans licence en leur assurant qu'on leur en ferait parvenir une dans un très court délai et que c'est sur ce conseil que le "walkathon" s'est mis en branle le 29 juillet dernier. Comme la Couronne faisait observer qu'un ordre avait été transmis au groupe Sheldon de cesser immédiatement d'opérer à Saint-Laurent, le procureur de la défense a fait remarquer que le chef Jarguille avait agi sans mandat et simplement sur un ordre verbal de son supérieur. Il a de plus ajouté que ses clients s'étaient rendus pour verser au fisc le montant requis pour la taxe, mais qu'on avait refusé de l'accepter, donnant pour raison que l'Etat ne pouvait percevoir cette taxe pour la bonne raison que Sheldon et ses associés opéraient sans licence. De part et d'autre on a longuement argumenté mais le juge a opiné que, pour lui, le point était clair et pas du tout compliqué: on a opéré un lieu d'amusement sans permis et la loi trouve coupables tous ceux qui viennent en contravention avec cet article du code. Aussi a-t-il trouvé les accusés coupables en reconnaissant qu'ils auraient pu être de bonne foi et prendra sa sentence en conséquence demain.

Les heures de travail des employés de tramways

M. C. J. Aréand a dit hier que le gouvernement provincial est à l'étude un projet pour limiter par arrêté ministériel le nombre des heures de travail des waimen et des conducteurs de tramways de Montréal, à une semaine de 54 heures en six jours. Le ministère du travail a déjà discuté la question avec les autorités de la Compagnie des tramways de Montréal et des représentants des employés, et l'on s'attend à un accord qui fixera le nombre d'heures maximum de travail; cela donnerait une meilleure répartition du travail et des salaires entre les quelque 2,500 employés qui seront affectés par ce décret.

Mort de Mme J. Fichet à Paris

Nous apprenons la mort survenue à Paris, ce matin, de Mme Jacques Fichet, née Geoffrin (Lucienne), de Montréal, à l'âge de 41 ans. Mme Fichet a succombé à une longue maladie. Lui survivent: son mari, M. Jacques Fichet; deux frères, Charles-Eduard et Henri Geoffrin; deux sœurs, Mme Alphonse Ouimet et Mme Claude Melançon; un beau-frère, le Dr Médéric Lemoine, tous de Montréal. Le Devoir offre ses condoléances à la famille en deuil.

Surintendant à Sorel

M. D.-B. CARSWELL SUCCEDE A M. BRIDGES Sorel, 6. (Spécial au "Devoir") — M. D.-B. Carswell, ancien gérant général de la compagnie "Canadian Vickers", est officiellement nommé surintendant des chantiers maritimes de Sorel, du moins temporairement, selon ce que nous apprenons aujourd'hui d'Ottawa. M. Carswell succède à M. Frederick Bridges qui occupait ce poste depuis cinq ans et qui vient de se retirer pour demeurer uniquement gardien du port de Sorel. Le nouveau surintendant des chantiers maritimes de Sorel a une longue expérience de la construction maritime.

Ottawa, 6 (Spécial au "Devoir") — Nous apprenons ce matin que M. Wilfrid DuCap, de Montréal, serait nommé commissaire canadien-français de la Commission du service civil, en remplacement de M. Joseph-Emile Tremblay, démissionnaire. M. DuCap est instituteur à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, professeur, secrétaire du conseil et directeur de l'Ecole du tourisme de l'Université de Montréal. Nous apprenons d'autre part que la Commission des Ecoles catholiques a été avertie par M. DuCap lui-même qu'il se portait candidat au poste de la Commission du Service civil.

La loi de l'Assistance publique

Le Dr L.-A. Lessard, surintendant de l'hôpital Notre-Dame, en explique le fonctionnement devant les médecins réunis en congrès aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 6 — Cet après-midi, à la réunion de l'Association médicale de la province de Québec, le Dr L.-A. Lessard, surintendant de l'hôpital Notre-Dame, a donné quelques aperçus de la loi de l'Assistance publique.

Vous avez bien voulu me faire l'honneur de m'inviter à causer de la Loi de l'Assistance Publique aux membres de l'Association Médicale de la Province de Québec. Bien que je ne me reconnaisse aucune compétence particulière pour aborder ce sujet, j'ai cependant la témérité d'accepter votre aimable invitation, pensant qu'une expérience acquise, au cours de douze années de fonctionnement de cette loi dans une des institutions hospitalières les plus importantes de la province, pourrait peut-être vous être de quelque utilité. C'est mon excuse pour vous demander d'étudier avec moi certains points particuliers de cette loi.

La Loi de l'Assistance Publique a été votée par le Parlement provincial au printemps de 1921, et a été mise en force, le 1er septembre de la même année. Le but en est inscrit dans son préambule: "Attendu qu'il est dans l'intérêt public d'établir un service d'assistance publique provinciale pour assister les malades indigents qui sont recueillis, hospitalisés ou détenus dans des institutions d'assistance publique".

Il s'agit donc de deux choses en particulier: 1o les malades indigents; 2o les institutions d'assistance publique.

Qui sont ces malades indigents dont il est question dans cette loi? L'article 3 les désigne de cette manière: "Le mot indigent signifie toute personne hospitalisée ou recueillie dans tout établissement reconnu d'assistance publique par le Lieutenant-gouverneur en Conseil en vertu des dispositions de la présente loi, et dans tout hospice, hôpital, crèche, sanatorium, refuge, institution de charité publique, qui ne peut subvenir, ni directement ni indirectement à son entretien d'une façon temporaire ou définitive, par elle-même ou par des personnes tenues de leur fournir des aliments ou des soins, ayant son domicile dans la province de Québec".

Le mot indigent s'applique donc à toute personne qui ne peut en aucune manière payer ses frais d'hôpital ou d'entretien dans une institution publique. La difficulté surgit assez souvent de l'interprétation de la loi et de la façon de l'appliquer à chaque individu en particulier. L'indigence ne peut être reconnue que par le maire ou un officier autorisé comme tel dans chacune des municipalités. La loi laisse donc une autonomie complète aux municipalités pour reconnaître l'état d'indigence des personnes qui demandent assistance publique. La loi dit bien, article 48: "Il est du devoir de tout conseil municipal de s'occuper effectivement des indigents qui ont leur domicile dans les limites de sa municipalité", mais il n'y a aucune sanction contre une municipalité qui reste indifférente à ses devoirs. Un maire désireux de secourir les malades, infirmes ou autres, qui demandent l'admission dans une institution d'assistance publique, atteste l'indigence suivant la formule (b) ci-jointe assez complète et me semble, pour éliminer les faux pauvres et secourir les pauvres réels qui ont besoin de séjourner pour traitement spécial dans une de ces institutions. Vous verrez par cette formule atteste sous serment, que le maire déclare que l'indigent ne possède absolument aucun moyen de subsistance et n'a personne obligé par la loi à lui venir en aide à ses besoins, etc., etc.

Il est inutile d'insister davantage, pour se convaincre que l'entrée des indigents dans des institutions d'assistance publique est entourée de toutes les précautions voulues pour éviter les abus.

Formalités
Voynons maintenant dans quelle position les institutions d'assistance publique reconnues comme telles par la loi se trouvent en face des malades indigents et des municipalités où ils ont leur domicile. La loi de l'Assistance publique détermine qu'aucun de ces malades ne doit être reçu dans une institution d'assistance publique à moins qu'il ne produise un certificat d'indigence attesté par le maire, et dont il a été question plus haut. Cependant la loi ajoute que dans des cas d'urgence, l'institution peut recevoir ces indigents, mais devra le plus tôt possible s'occuper de faire signer la formule (b), afin de régulariser la position. Voici la théorie, mais en pratique ce n'est pas aussi facile que cela. Prenons le cas des hôpitaux généraux qui nous intéressent le plus. Un pauvre est traité par le médecin de la localité qui, un moment donné, diagnostique une affection particulière nécessitant son entrée à l'hôpital. Quatre-vingt-quinze fois sur cent, le malade est envoyé sans aucune instruction spéciale et apprend au bureau d'admission de l'hôpital que l'entrée lui est interdite parce qu'il n'a pas fait remplir les formalités voulues. Le malade lui-même ne sait rien, est souvent fatigué par un long trajet, n'a pas d'argent pour retourner chez lui, et bien qu'il ne soit pas ce que l'on peut appeler un cas d'urgence immédiat, il est cependant assez malade pour être recueilli de suite et être traité. Souvent le préposé à l'admission se laisse fléchir et le malade est admis. C'est alors que les autorités de l'hôpital s'empressent de communiquer avec le maire ou le secrétaire-trésorier de la municipalité, de-

mandant la signature de la formule (b), etc., etc.

Il me fait plaisir d'attester ici qu'un certain nombre de maires s'y prêtent de bonne grâce et signent la formule attestant l'indigence, mais malheureusement un trop grand nombre ne répondent pas à nos lettres répétées tous les dix ou quinze jours, ou s'ils répondent, ils refusent pour toutes sortes de raisons de reconnaître l'indigence. Pendant ce temps-là le malade qui a été traité à l'hôpital, en sort le plus souvent guéri et l'hôpital en est pour ses frais.

Permettez-moi de vous demander, MM. les membres de l'Association Médicale de la province de Québec, de vouloir bien mettre les clients que vous désirez hospitaliser sur l'assistance publique au courant de la nécessité de passer, eux-mêmes ou un membre de leur famille, d'abord chez le maire, et de faire reconnaître leur indigence. Vous éviterez ainsi à vos malades beaucoup d'ennuis, et d'autre part vous aiderez à l'institution à rentrer dans ses frais légitimes. Il est à remarquer que la loi de l'Assistance publique fait, de l'institution, de la municipalité et du gouvernement, trois associés qui concourent dans l'assistance des indigents. Seulement pour que le gouvernement et la municipalité soient forcés de verser à l'institution chacun le tiers des frais d'entretien, il faut que l'indigence du secouru soit reconnue de la façon indiquée plus haut. Je pourrais dire que c'est la clé de voûte de la loi. Si la municipalité manque à son devoir pour une raison ou pour une autre, le gouvernement ne marche pas, et vous voyez tout de suite en quelle position se trouve l'institution.

Tous les trois mois
Prenons le cas d'un malade indigent au sujet duquel toutes les formalités de la loi de l'assistance publique ont été remplies et qui a été traité dans un hôpital aux frais des trois associés en question. Voyons comment les frais de cette hospitalisation seront acquittés. Les institutions d'assistance publique doivent tenir un registre spécial dans lequel est entre le nom, le domicile des malades indigents et le nombre de jours passés dans l'institution. Tous les trois mois, un compte est fait et adressé au gouvernement. Depuis 1929, le coût d'hospitalisation "hôpitaux généraux" classe A-1 a été fixé à \$3.00 par jour, un dollar payable par le gouvernement, un dollar payable par la municipalité et le troisième dollar par l'institution elle-même. Le compte de l'hospitalisation des malades indigents, dis-je, est envoyé tous les trois mois au gouvernement pour être vérifié et accepté, si tout est conforme. Autorisation est alors donnée au département du trésor de payer le compte. Au point de vue des institutions (ceci est un point qu'il est bon de signaler), l'institution n'a pas à réclamer de chacune des municipalités, mais seulement du gouvernement. Dans un temps de crise comme celui-ci, ce fait a une grande importance, c'est le gouvernement lui-même qui réclame sa part de la municipalité. L'hôpital général classe A-1 reçoit \$2.00 pour chaque jour d'hospitalisation donné au malade indigent. Pour l'institution et pour l'Assistance publique s'arrête au paiement du compte.

Sources de revenus
Toutefois il est assez intéressant de se demander, — puisque nous sommes tous des citoyens de la province, — de quelle manière le gouvernement se procure l'argent pour l'assistance publique. Le principe de la loi dans la province de Québec est tout différent des lois semblables dans les autres provinces. Dans ces dernières, il existe dans chacune, je crois, une taxe d'hôpital imposée sur la propriété, au même titre que les autres taxes foncières. La municipalité est obligée de percevoir cette taxe et de l'employer exclusivement au service de l'assistance publique. Par contre, elle traite directement avec l'institution. Dans la province de Québec, le principe de la loi est que les personnes qui fréquentent les lieux d'amusements publics doivent contribuer pour leur part au soutien des malades et des miséreux. Il est imposé un droit d'entrée dans ces lieux d'amusements, et le produit sert exclusivement au fonds de l'assistance publique. Vu le grand nombre de théâtres et autres places d'amusements dans les villes, cette taxe d'amusement constitue la partie la plus considérable du fonds de l'assistance publique. Il s'y ajoute d'autres sources de revenus telles que: 1o les licences des lieux d'amusements; 2o les licences des ronds de courses; 3o les droits d'entrée aux courses; 4o droits sur les gageures aux courses (paris mutuels). A mesure que le nombre d'indigents augmentait, il a fallu créer de nouvelles sources de revenus. La taxe des repas, je dirai de luxe, au-dessus de \$1.00, de 1926, est venue verser dans le coffre de l'assistance publique un montant additionnel. Malheureusement, ce n'était pas encore suffisant. C'est alors que le gouvernement a voté un million annuellement pris sur les revenus net de la Commission des liqueurs pour les fins de l'assistance publique, et enfin pour essayer d'établir la différence qui existait entre les revenus et les déboursés du service de l'assistance publique, le gouvernement a imposé la taxe des repas de \$0.35 et plus. Je comprends que cette taxe n'est plus une taxe d'amusement, mais bien une taxe imposée par l'urgence. Le fonds d'assistance est à part du fonds consolidé de la province, et suppose par lui-même suffire aux besoins. Malheureusement, à cause des circonstances particulières de la crise que nous traversons le fonds d'assistance publique est insuffisant, et à la dernière session il a été passé une loi qui permet au gouvernement de combler à même le fonds consolidé de la province le déficit du service de l'assistance publique.

Observations
Je prends la liberté, en terminant, de vous soumettre quelques observations générales sur cette loi de l'Assistance publique. Il est re-

connu maintenant qu'elle a été le salut de la plupart de nos institutions qui reçoivent, traitent et soignent. Non seulement elle a permis à ces institutions de se maintenir et de fonctionner à peu près normalement par ces sommes considérables qu'elle verse tous les ans pour l'entretien des indigents, mais elle a de plus donné à un grand nombre d'institutions des allocations spéciales, soit pour de nouvelles constructions, pour agrandissements, ou améliorations de toutes sortes. L'assistance publique a ainsi donné ou garanti des emprunts aux institutions pour un chiffre de près de vingt millions en plus de ce qu'elle donne annuellement.

Pour vous donner une idée de l'importance de cette aide annuelle, je vous dirai qu'au cours de l'année 1922-23, c'est-à-dire l'année après que la loi a été mise en vigueur, les frais d'assistance publique ont été d'un million, trente-trois mille dollars, tandis qu'en 1931-32 ses frais annuels ont été de quatre millions, sept cent soixante-quatre mille, cent vingt-quatre dollars.

N'ai-je pas raison de dire que l'Assistance publique est aujourd'hui le salut de la plupart des hôpitaux et de quelques institutions qui y sont dans la province, et qui reçoivent, traitent et soignent les pauvres?

Billets à un sou du mille pour voyages transcontinentaux
Le succès des voyages à un sou du mille entre l'Est et l'Ouest du Canada et vice versa inaugurés le printemps dernier par les chemins de fer canadiens, a été tel, que ceux-ci ont décidé de remettre ce tarif spécial en vigueur durant septembre et octobre, afin d'encourager le mouvement des voyageurs à travers le pays. C'est ce qui vient d'annoncer M. C. P. Riddell, président de la Canadian Passenger Association. Ces billets à un sou du mille seront mis en vente entre le 20 et le 30 septembre et seront valables durant un mois à partir de la date de vente, pourvu qu'ils s'appliquent au trajet entre un point de l'Est et un autre de l'Ouest, ou un de l'Ouest et un autre de l'Est. Les billets à destination de l'Ouest se- ront vendus dans la partie est de l'Ontario, y compris Windsor, Sault-Ste-Marie, Capreol, Cochrane et Sudbury, et les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard; ceux à destination de l'Est seront vendus dans la partie ouest de l'Ontario, y compris Port-Arthur et Armstrong et les provinces du Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie britannique.

On aura une idée de la modicité de ce nouveau tarif par la comparaison du prix du billet régulier entre Toronto et Winnipeg qui est de \$76.60, et celui du billet spécial, qui est seulement de \$24.25. Les enfants de cinq ans jusqu'à douze ans paieront demi-place. Les excursionnistes voyageant avec ces billets à prix réduits auront le choix des routes, comme d'habitude, et pourront faire transporter leurs bagages, comme à l'ordinaire; ils devront toutefois s'en tenir aux seules routes canadiennes pour l'aller comme pour le retour.

En Nouvelle-Ecosse
Halifax, 6 (S.P.C.) — Quelques heures après son installation comme premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Angus L. Macdonald annonçait hier soir que le premier ordre-en-conseil de son ministère était une proclamation mettant en vigueur la loi des pensions du vieil âge promulguée en 1931. Le cabinet s'efforcera également de mettre le plus tôt possible à exécution ses promesses d'économie.

Le cabinet s'est réuni pour la première fois hier après la défaite du ministère Harrington, le 22 août dernier.

Club ouvrier Montcalm
Le Club ouvrier des citoyens de Montcalm tiendra une assemblée ce soir, dans la salle Rochon, 5888 avenue Papineau, à 8 heures 30. Il y aura élection des officiers.

Les statistiques sur les finances
Ottawa, 6 (S.P.C.) — Une conférence des fonctionnaires des diverses trésoreries provinciales aura lieu à Ottawa les 11 et 12 septembre pour étudier les moyens de faciliter au bureau fédéral de la statistique la tâche de compiler de meilleures informations sur la finance canadienne d'aujourd'hui.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE
Mercredi 6 septembre

- 12.30 p.m. — Concert Miniature. Charles Carille, ténor.
- 2.00 p.m. — Récital d'orgue, par Ann Leves.
- 4.45 p.m. — Mark Warnow et l'orchestre Novelty.
- 6.15 p.m. — The Russian Gypsy Orchestra, avec George Scherban.
- 7.15 p.m. — Orchestre Jack Denny, avec Jeanne Lang et Serpigny Lambert.
- 9.15 p.m. — Vera Veb, contralto.
- 9.30 p.m. — White Owl Program. Guy Lombardo et ses Royal Canadian, avec Burns et Allen.
- 10.45 p.m. — Edwin C. Hill: "The Human Side of the News".
- 4.30 p.m. — Récital d'orgue, par Walter Dawley.
- 6.50 p.m. — Merry Madcaps, direction Norman Cloutier.
- 7.00 p.m. — "Your Request Program", direction Christian Krenn.
- 9.15 p.m. — Hollywood Gossip.
- 9.30 p.m. — WTIC Playhouse, direction Guy Hedlund.
- 11.30 p.m. — Palmer House Orchestra (NBC).
- 12.00 p.m. — Ralph Kirorey (NBC).
- 12.30 p.m. — WGY Farm Program: "Stuffing the Silo", par F. H. Hamilton.
- 1.30 p.m. — "Annals of a Quiet Neighborhood", par Jared van Wageningen, Jr.
- 1.15 p.m. — WGY Matinee Players.
- 2.00 p.m. — Grand Trio Instrumental (CBC).
- 2.30 p.m. — Woman's Radio Review.
- 5.30 p.m. — Back of the News in Washington (NBC).
- 5.45 p.m. — Ballades de la Montagne, par Bradley Kincaid.
- 8.30 p.m. — Lun et Abner, comédiens.
- 8.30 p.m. — General Call, Orchestre Mark Warnow avec Charles Carille, ténor; Rhoda Arnold, soprano et The Four Corners.
- Amour Bohémien, de Lehár: Ouverture. Prélude de violon, Chanson bohémienne, Grande marche musicale, Une petite bonne, Reprise (chanson bohémienne), Finale.
- 8.45 p.m. — Tito Guizar, ténor, avec un orchestre. Hovvelos; Romana (Carmen) de Bizet; Orientale, de Gai; Opé Alone (Desert Song) de Romberg; Paris, de Padilla.
- 11.00 p.m. — The Columbia Symphony Orchestra avec Howard Barrow. Programme exclusivement composé d'oeuvres de Mendelssohn.
- Ouverture (La Grotte de Fingal); Premier mouvement — Andante con moto — Allegro — (Symphonie écossaise); Finale: Saltarello (Symphonie italienne); La chanson du printemps.

Les beaux concerts
4.15 p.m. — Artist Rectal, Barbara Maurer, contralto; Crane Calder, basse, et Carolyn Gray, Erinerung, de Brahms; Bole Nacion, de Schumann; Andante molto espressivo (second concerto italien) de Bach; Home, de MacFayden; Now Sleeps de Crimmon Petal, de Quilter; Prélude en sol dièse mineur, de Rachmaninoff.- 8.15 p.m. — Curial, Calls, Orchestre Mark Warnow avec Charles Carille, ténor; Rhoda Arnold, soprano et The Four Corners.
- Amour Bohémien, de Lehár: Ouverture. Prélude de violon, Chanson bohémienne, Grande marche musicale, Une petite bonne, Reprise (chanson bohémienne), Finale.
- 8.45 p.m. — Tito Guizar, ténor, avec un orchestre. Hovvelos; Romana (Carmen) de Bizet; Orientale, de Gai; Opé Alone (Desert Song) de Romberg; Paris, de Padilla.
- 11.00 p.m. — The Columbia Symphony Orchestra avec Howard Barrow. Programme exclusivement composé d'oeuvres de Mendelssohn.
- Ouverture (La Grotte de Fingal); Premier mouvement — Andante con moto — Allegro — (Symphonie écossaise); Finale: Saltarello (Symphonie italienne); La chanson du printemps.

Postes locaux

- MERCREDI, 6 SEPTEMBRE 1933
- CHLP
- 8.55 Ouverture.
- 9.00 L'heure exacte.
- 9.15 Chanson française.
- 9.30 Disques.
- 9.45 Chansons populaires.
- 10.00 Fanfares.
- 10.30 Tango.
- 10.45 Musique hawaïenne.
- 11.00 Variétés.
- 11.15 Musique.
- 11.30 Albert Dumas.
- 12.00 Mont Maria.
- 12.15 Pour vous Mesdames.
- 1.00 Graphologie.
- 1.15 Cote de la Bourse.
- 1.30 Nouvelles.
- 4.30 Danse.
- 5.00 Fantaisie.
- 5.30 Heure du foyer.
- 6.00 Cote de la Bourse.
- 6.15 Romances.
- 7.30 Les ouvriers.
- 7.45 Piano.
- 8.15 Le rêve.
- 8.30 Orchestre.
- 10.00 Orchestre.
- 11.00 C.C.R.
- 11.30 Nouvelles.
- 9.00 Piano. CKAC
- 9.15 Femina.
- 9.45 Sketch.
- 10.00 Musique.
- 10.30 Température.
- 10.45 Les Aveugles.
- 11.00 Heure des femmes.
- 11.15 Le saut lout.
- 11.45 Mélodies.
- 12.00 Orchestre.
- 12.30 Cote de la Bourse.
- 12.45 Causerie de l'U.C.C.
- 1.00 Orchestre.
- 2.00 Orgue.
- 2.30 Orchestre.
- 2.45 Fantaisie.
- 3.15 Orchestre.
- 4.30 Cote de la Bourse.
- 4.45 Musique de danse.
- 5.00 Trio du Ritz.
- 5.30 Musique.
- 5.45 L'heure du foyer.
- 6.15 La Franco.
- 6.30 Musique.
- 6.45 Musique sportive.
- 7.00 Variété.
- 7.15 Danse.
- 7.30 Orchestre.
- 8.00 Orgue.
- 8.30 Opéra C.C.R.
- 9.00 Concert, la St-Jean-Baptiste.
- 10.00 C.C.R.
- 11.00 Nouvelles.
- 11.30 Musique de danse.
- 9.00 Au réveil. CFCF
- 9.15 Sketch.
- 9.30 Chertio.
- 10.00 Heure des femmes.
- 10.30 Sketch.
- 10.45 Danse à cordes.
- 11.15 Sketch.
- 11.30 Danse.
- 11.45 Musique.
- 12.00 Concert vocal.
- 12.15 Originalités.
- 12.30 Sketch.
- 12.45 Séries.
- 1.00 Cote de la Bourse.
- 1.15 Fantaisie.
- 1.30 Orchestre de danse.
- 2.00 Orchestre.
- 2.30 Disques.
- 2.45 Fantaisie.
- 3.15 Paroles et musique.
- 3.30 Women's Radio Review.
- 3.45 Danse.
- 4.00 Symphonie.
- 4.30 Disques.
- 4.45 Sketch.
- 5.00 Orchestre.
- 5.30 Sketch.
- 6.00 Heure du crépuscule.
- 6.45 Musique populaire.
- 7.00 Studio.
- 7.15 Leçons d'espagnol.
- 7.30 Danse.
- 7.45 Fanfare.
- 8.00 Sketch.
- 8.30 En Nouvelle-France.
- 9.00 Musique.
- 9.30 Sallies.
- 9.15 Fanfare.
- 10.00 Concert.

A la radio
Récital Poirier à Notre-Dame
Voici le programme, avec commentaires, du quinzième concert que M. Benoît Poirier, M.A., organisateur à Notre-Dame, donnera ce soir, à 8 heures, à cette église, et qui sera irradié par le poste CKAG: 1o Rondo de concert, d'Elmer Glyde. 2o Marche funèbre et chant séraphique, de Guilmant. (Ces jours derniers les membres de la chorale de Notre-Dame furent très affligés en apprenant la triste nouvelle de la mort soudaine de leur distingué président. A cette occasion, M. Poirier exécute, à la mémoire du regretté et très sympathique docteur Berdino Dumas la célèbre Marche funèbre et chant séraphique d'Alexandre Guilmant.) 3o Gavotte et Musette, (auteur anonyme). 4o Caprice héroïque, Joseph Bonnet.

Logueur d'ondes en mètres et fréquence en kilocycles des postes principaux:

| Postes | Mètres | Kilocycles |
|--------|--------|------------|
| CKAC | 411 | 730 |
| CFCF | 500 | 600 |
| CHLP | 266 | 1120 |
| CHRC | 465 | 645 |
| CKCV | 229 | 1310 |
| WEAF | 454.3 | 660 |
| WJZ | 394.5 | 760 |
| WABC | 348.6 | 860 |
| WGY | 379.5 | 790 |
| WLWL | 272.6 | 1100 |

Partie de cartes
Il y aura une partie de cartes au profit de l'oeuvre des Missions, ce soir, dans la salle de l'école Saint-Tréne, no 3420, Albert, sous le patronage de M. le curé Bellerose.

VOYAGE DE LUXE A PRIX SPECIAL

aux

BERMUDES

10 JOURS — De MONTREAL et retour, lit bas pullman. — De NEW-YORK et retour — passages 1ère classe cabine extérieure avec douche et toilette et tous repas. 2 jours aux Bermudes, chambre et repas; 2 1/2 jours à New-York, chambre avec bain, visite de la ville en autocar; pour 2 logeant ensemble, chacun,

\$120 en dollars canadiens.

De MONTREAL: tous les vendredis et mardis.
De NEW-YORK: les samedis, et mercredis.

à bord des luxueux
"Monarch of Bermuda"
"Queen of Bermuda"

Départ avancé et retour retardé à volonté — frais de séjour en plus.
Rencontre par notre représentant à New-York.

Le Devoir-Voyages

430 N.-Dame Est, Montréal.

Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: Harbour 1241*).

Perfection

Le pneu reconnu par tous ceux qui le connaissent comme LE PLUS ECONOMIQUE



Il vous garantit:
1o -- Plus de sécurité
2o -- Plus de durée
3o -- Plus de milles

Exigez le pneu PERFECTION

Fait de matériaux éprouvés, par une main-d'oeuvre choisie, avec l'outillage le plus moderne, vous avez la certitude d'obtenir la meilleure valeur et le meilleur service. Quand vous en aurez fait l'expérience, vous n'en voudrez plus d'autre.

Le PERFECTION est le SEUL pneu — absolument le seul — fabriqué dans la province de Québec

L'acheter, c'est s'assurer un bon service! c'est aussi TRAVAILLER POUR LES SIENS

Obtenez la pleine valeur de votre argent — demandez le PERFECTION à votre fournisseur, s'il ne l'a pas, adressez-vous au

Bureau des ventes:
The Mutual Petroleum Co. of Canada, Limited
4680, rue Iberville Montréal, Qué.
Téléphone: CHerrier 2101

Fabricants:
The Perfection Rubber Co. Limited
Lachine, Qué.

Vente spéciale de pianos de pratique

Instruments de qualité, parfaitement reconconditionnés, précisément ce qu'il faut pour l'éducation artistique de votre enfant, cette année. N'achetez pas avant d'avoir vu notre assortiment.

PRIX DEPUIS \$39.

Conditions faciles à partir de \$4 comptant et \$3 par mois.



J.-A. Hébert, Prés. et Gérant général
1112 rue Sainte-Catherine ouest (Juste à l'ouest de Peel)
180 rue Ste-Catherine Est (Angle St-Hubert)
422 rue Wellington Verdun
MONTREAL

La Page Féminine

Pèlerinage

Trainés par un énorme monstre d'acier qui avance dans des tourbillons de vapeur, quinze longs chars peuplés de pèlerins roulent sur deux rubans inflexibles vers le lieu béni où la Vierge immaculée reçoit les hommages et les supplications de ses vaillants serviteurs. Postés dans la grande allée où ils arpentent lentement, des religieux, à l'air grave et mystique, portent à la ceinture un grand chapelet noir, récitent pieusement le rosaire avec le peuple recueilli; par intervalles, ils entonnent des cantiques à la louange de la Reine du Ciel ou recommandent à la pitié des voyageurs les intentions qu'on leur a confiées; la guérison de plusieurs écoliers, la cessation du fléau du chômage, la paix dans la société, parfois à la dérive.

Le ciel est serein. L'Outaouais, irradié d'un soleil éblouissant, descend vers le majestueux Saint-Laurent, tout en jetant sur la grève un flot calme comme la respiration d'un mioche qui s'endort. Tout le long du trajet, le spécial fait une courte halte aux gares intermédiaires, afin de permettre aux dévôts de la campagne d'unir leurs vœux à ceux des fidèles de la métropole. Un vent frais, qui a froilé les eaux apaisées et profondes du lac des Deux-Montagnes, que nous longeons au bas de la falaise, nous arrive comme marée en carême. Soudainement, une petite barque quitte les abords d'un quai et, toutes voiles dehors, cingle, vite, très vite, vers Oka; à quelques verges de la rive du lac, un poisson saute, labas, hors de l'eau pour attraper des insectes qui exécutent, dans un rayon de soleil, une ronde beaucoup plus harmonieuse que le tango, le fox-trot ou le One step de nos salons modernes.

Déjà on distingue, sur les hauteurs de la montagne de Rigaud, la cime des arbres qui semblent se toucher et où des nuages-fleurs paraissent accrochés. Le joli paysage des champs ondules, où ont surgi les avoines, où les blés ont allongé leur chaume en gonflant leurs épis dorés, fait sous le soleil étincelant. C'est maintenant Rigaud avec sa gare propre et sa longue plateforme sise sur des bases solides. Gosses aux coeurs toujours ensoleillés, jeunes filles teintées de rose, à la tête casquée de fines rosades que la brise dissipe autour de leur joli bêt blanc ou coloré, gais lurons, beaux comme des astres, traits barbiflés, ripolinés des pieds à la tête, femmes et hommes qui n'ont pas encore éprouvé l'outrage des ans, ouvriers de la première heure, à cheveux blanchis ou raretés par quelques lustres d'infinimentables labeurs, dévalent par toutes les portières du convoi.

En rangs bien ordonnés, la foule se divise en priant vers la Grotte de Lourdes. Sur la galerie de leurs galeries villas, des touristes contemplent la marche ascendant des fidèles qui prient; l'église paroissiale, bâtie sur un point culminant du village, pointe, sous la coupole des cieux, ses deux brillants clochers; l'hôtel de ville, érigé en 1832 et, grâce à la générosité d'un philanthrope, coquettement rénové présente un aspect tout à fait pittoresque; quelques arbres centenaires ombragent le grand couvent des sœurs de Sainte-Anne; la rivière la Grosse, calme comme le visage d'un tout jeune enfant qui repose, froisse à peine les herbes qui croissent le long de ses rives embroussaillées.

Au pied de la montagne, l'imposant collège Bourget pourvu de classes et de salles spacieuses, de cabinets de physique et de chimie, d'un musée important, de vastes dortoirs, de cours de récréation encadrés dans la verdure. Dans ce sanctuaire de la science, de doctes et dévoués professeurs enseignent aux élèves qui leur sont confiés les principes immuables, éternels, qui en feront, à la manière de nos regrettes et vénérés Seigneurs Ignace Bourget, Adélar Langevin et J.-A. Archambault, les apôtres et les défenseurs de l'Eglise de Pierre, ou des chefs intrépides, hardis, incorruptibles qui éclaireront la route, revendiqueront, comme un Paul-Emile Lamarche, un sénateur Landry, un N.-A. Belcourt ou un Sam. Genest, les droits d'une minorité qui veut vivre sa foi et toujours parler le doux parler français.

La nuit, dans la petite chapelle adossée au rocher abrupt, le cé-

brant revêt les habits sacerdotaux et commence l'office divin. Agnouiés sur des bancs rustiques ou sur le sol rocheux, les assistants unissent leurs prières à celles du prêtre. Dans des confessionnaux installés pour la circonstance, des Pères entendent les confessions, absolvent au nom de Celui qui a dit à Pierre: "Tu es Pierre et sur toi je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévalent pas contre elle." Près de la statue de la Mère du Sauveur, des cierges et des bougies brûlent sans interruption. Sous l'habile direction d'un maître de chapelle, la puissante chorale du scolasticat de la communauté charme et émerveille la foule compacte par l'exécution parfaite de ses chants harmonieux. Après la récitation de l'Evangile, un disciple du père Querbes escalade prestement les degrés de la chaire sacrée, exhorte l'assistance au repentir, démontre la grande miséricorde de Dieu, proclame éloquentement la bonté, la clémence et la puissance de Marie auprès de son divin Fils.

Près d'une eau de source claire et rafraîchissante, commodément assis sous des arbres qui les écrasent de leur ombre, ou sous un abri érigé tout près du rendez-vous du pèlerinage, les gens lésent gaiement leur estomac qui crie famine. Après avoir respiré l'air pur et vivifiant de la montagne, la gastralgie est en déroute. Aussi, c'est plutôt à la façon de Lucullus que les voyageurs dégustent le jambon français, des légumes qui contiennent beaucoup de vitamines et un thé bien chaud dont les vapeurs exhalent un arôme exquis.

Après avoir un peu flâné ou somnolé, des groupes se dirigent vers le champ légendaire: la pièce des guérets. Le sentier tourne parfois autour d'une roche tapissée de chèvrefeuille. Il devient momentanément si étroit que les passants sont contraints de faire de grands gestes avec leurs bras pour écarter les lianes qui les empêchent d'avancer; à certains endroits, la pente est si escarpée que les plus limés veulent retraiter, tellement ils craignent de plonger dans un gouffre infernal. Enfin, une éclaircie!

— Eureka!... eureka!... crient à tue-tête, hurlant à pleins poumons quelques farouches disciples d'Archimède.

On dirait une "clairière hantée". Tout autour, des troncs d'arbres écorchés qui semblent dater de l'âge du déluge. Au-dessus de la montagne, le prombissement de l'hélice d'un avion simule le murmure saccadé des esprits agités et forment tourmentés. Ici, des pierres mystérieuses ayant la forme de pyramides ou de cônes tronqués, plus loin, des roches informes de quelques pieds de diamètre. Pour comble de malheur, les plus audacieux, les plus téméraires, les plus frondeurs des alpinistes, en herbe font une abondante provision de petits cailloux sphériques, elliptiques ou cylindriques. Veulent-ils tenter fortune ou les lancer, en temps opportun, dans des jardins "cultivés" ou dans des parterres bien fleuris? Chut!!!

"L'avenir n'est à personne, l'avenir est à Dieu."

Après le Chemin de la Croix, le salut solennel du Saint-Sacrement, la bénédiction des malades et la vénération de la relique de Notre-Dame de Lourdes, les pèlerins retournent, en groupes isolés, au lieu du départ.

— Allons!... en voiture!... clame poliment un employé de la compagnie ferroviaire.

Le train roule... roule, cette fois, vers Ville-Marie.

Athanase NEVEU
— L'Assomption 1933.

Les enfants gâtés

L'enfant gâté est devenu, depuis la guerre, plus que jamais un des fléaux de l'humanité. Ces petits monstres, trop adultes, sont détestables à considérer pour celui qui les regarde agir à froid.

Que d'éncre on a répandue pour les décrire, les blâmer et parfois, hélas! les excuser!

Pourtant, à la voir de plus en plus nombreux, en ce siècle de veulerie et de retours sur soi-même, on se prend à réfléchir profondément aux moyens à employer pour en restreindre le nombre.

Qu'est-ce qui les caractérise? Un féroce égoïsme: ils réclament leur fantaisie en souverains. Ils désirent, plutôt ils exigent, tous les

LA MODE DES "MOINS DE VINGT"



égards, la réalisation de tous leurs caprices au prix, tour à tour, d'une larme, d'une bouderie ou d'un sourire...

Ils opposent un refus opiniâtre à tout effort sérieux. Dès lors, nous voyons du côté des parents toute énergie annihilée. L'enfant s'en aperçoit et sent que le moment du plus petit élan, en sens inverse de la volonté maternelle, obtiendra un immense résultat, et que, souvent même, sans effort, au prix d'une larme (et elle est amenée sans peine), il réussira pleinement. De cette façon sa volonté n'existera plus qu'à son service personnel, il arrivera même à exploiter favorablement, en sa faveur, tout concubinage, en sa valeur intellectuelle des enfants gâtés s'effritent, et leur valeur sociale aussi, puisqu'ils gardent pour eux, en tout, la meilleure part et que, par là même, ils usurpent celle des autres.

Si se considèrent, par ces faits, le centre de leur groupe. Et comment parviennent-ils à tous ces privilèges?...

Par la faiblesse coupable des parents, par la satisfaction personnelle de ceux-ci, par la peur qu'ils ont d'une contrariété: ils ne peuvent supporter la vue d'un chagrin d'enfant.

Cependant, l'expérience nous prouve qu'un chagrin d'enfant est aussi relatif qu'éphémère! J'en ai vu souvent pleurer pour des causes qui auraient fait la joie d'un autre. C'est la pluie de mars sur un coup de soleil!

Pauvres parents qui n'envisagez pas les suites de votre conduite et les immenses conséquences qu'elle entraîne dans l'avenir! D'abord, vous atrophiez la volonté de vos petits, laquelle est, avec la religion, un des grands leviers des caractères. Plus de sacrifices, plus d'efforts qui ennobissent l'âme et virilisent les énergies.

Vous rompez aussi, en eux, l'équilibre normal des valeurs. L'autorité devient un mot vide. Je lis un bien joli propos à ce sujet dans un des derniers articles d'une femme de lettres belge sur l'éducation enfantine; le voici:

"L'art d'élever les enfants n'a jamais été que l'art de s'élever soi-même. Si les parents s'en doutaient davantage, ils auraient moins souvent l'occasion de donner des coups de pied rageurs dans le miroir fidèle qui reflète leurs défauts!"

"Il n'est de culture plus maladroite, ajoute-t-elle, que celle qui est guidée par les nerfs et l'émotivité."

Comme elle a raison!!! Pourtant, il est des circonstances excusables à ce dernier argument qui condamne impitoyablement les gens nerveux; ceux-là, sans doute, qui en parlent, ne sont pas les victimes du ménage, des enfants, ni des difficultés domestiques...

Toute mon indulgence et toute ma pitié vont aux jeunes femmes qui, fidèles à la loi du Christ et au devoir conjugal qui en dépend, élèvent sans domestiques, avec des revenus restreints et souvent des devoirs sociaux impérieux dus à la situation de leur mari.

Celles-là, évidemment, sont parfois un peu nerveuses... (Nous ne sommes pas des anges!) Qui en pâtit? L'enfant, hélas! c'est pourquoi

il faudrait, avant tout, que celui-ci fût "servi". C'est l'élément essentiel de la famille quoiqu'il doive l'ignorer, sinon il en arguera pour affirmer sa puissance!

Rien ne devrait être fait à son détriment. Que la cuisine soit un peu moins bonne, la maison un peu moins tenue, patience, mais l'enfant doit être soigné, éduqué, apaisé, c'est une question primordiale.

Voilà où aboutit souvent l'action bienfaisante d'une tante sans famille, d'une parente célibataire et isolée. Celles qui ont renoncé d'un cœur serein aux joies pures de la vie, sont heureuses de se consacrer aux autres, et, en serrant sur leur coeur un petit enfant, de retrouver, avec ce geste, un peu des rêves d'autrefois.

Mais ici, crions: casse-cou! gare aux gâteries!!!

Cette qualité d'assistance bénévole et discrète fleurissait au temps de nos jeunes, de même que les vieilles duègnes, anciennes bonnes qui passaient d'une génération à l'autre; elle se fait rarissime de nos jours. Elle avait sa valeur et son charme. Demandez à nos grand-mères! Demandez-le plutôt à nos jeunes mères de famille, besogneuses et encombrées!

Trop de choses les obsèdent, celles-ci, afin de pouvoir toujours garder le self-control nécessaire pour demeurer dans le calme et la fermeté indispensables à leur tâche d'éducatrices.

De là ce coup, ces impatiences, ces sautes d'humeur qui nuisent à la formation de l'enfant. Les enfants gâtés, ces révoltés de la loi, "lilliputiens et revancheurs", sentiront un peu plus tard, trop tard, l'aiguillon de la vie, et il leur sera implacable.

Hors du centre où ils ont été gâtés, il en existe un autre bien plus étendu qui ne leur réservera qu'hostilité et rudesse.

Devant ses coups, ils se trouveront sans défense, ils retomberont plus que jamais sur eux-mêmes; à la première rebuffade, ils se déclareront anémiques, malheureux, gémiront sur leur triste sort, et n'auront pour eux qui vivent avec eux qu'ingratitude et mauvais aloi. Ils proféreront un profond dégoût de la vie et empoisonneront celle des autres.

Alors, leur ressentiment se tournera parfois contre ceux qui les ont désarmés en les élevant mal. Ce seront, à leur endroit, de cruels reproches et des paroles agressives lorsqu'ils se rendront compte de leur misère morale.

Souvent ces triste éducateurs ne seront plus là pour les entendre. S'ils y sont encore, les honnêtes en éprouveront une lancinante amertume; les moins compréhensifs, de l'étonnement. Espérons que tous ceux qui, enfin, verront clair, se frapperont la poitrine en public pour la plus instructive édification de leurs successeurs.

M. de BELLEFROID
(Education familiale).

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HArbour 1241*).

Institut de N.-D. du Bon-Conseil

La jeune fille dans la vie moderne

La jeune fille moderne est plus indépendante que ses aînées. Et dans certains cas, elle semble être merveilleusement douée pour se tirer d'affaire dans la vie. Il n'en reste pas moins qu'elle constitue le plus grand problème social de l'heure, car autour d'elle se jouent l'avenir de la famille et l'avenir de la nation.

Or, la jeune fille moderne, si elle est bien préparée à la lutte pour la vie dans le domaine économique ou professionnel, ne l'est pas toujours, l'est même rarement au parfait accomplissement de sa mission familiale.

De plus, nombreuses sont les jeunes filles qui, ne pouvant faire face aux obligations trop dures de la vie moderne, ne rencontrent pas dans leur famille l'appui, l'aide et l'orientation dont elles auraient besoin. Celles-là deviennent à brève échéance des épaves de la vie, obtiennent les oeuvres, peuplent les maisons de santé et entraînent des générations entières dans l'immoralité...

Le grand besoin de l'heure présente, c'est de procurer aux jeunes filles le moyen de se préparer à leurs devoirs dans la famille et de leur aider à soutenir le dur combat de la vie économique et de procurer à celles qui souffrent de l'isolement, un milieu où elles puissent trouver l'appui moral, les conseils, l'aide dont elles ont besoin moralement, intellectuellement et physiquement.

L'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil a pour objet de procurer ainsi à la jeune fille moderne cet ensemble de services et ce foyer éducatif dans lequel elle puisse se former à son rôle social et respirer quelque chose de l'atmosphère dont elle a toujours besoin pour se faire une âme maternelle et remplir un jour la mission bienfaisante et douce qui est la vocation de toute femme.

Aidons ces oeuvres de charité sociale qui peuvent seules sauver notre jeunesse féminine.

Le 16 septembre prochain, à l'occasion du *Tag Day* qui se fera en faveur de l'Institut, donnons généreusement l'obole qui aidera à les soutenir.

AUXILIA

Mlle FRANCOISE SURVEYER



Le mariage de Mademoiselle Françoise Surveyer, fille de Monsieur le juge E. Fabre-Surveyer et de Madame Surveyer, de Montréal, avec M. Ashton Richard Tobin, fils du sénateur et de Madame Edmund W. Tobin, de Sherbrooke, aura lieu le samedi, 16 septembre, à l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Fête de charité

Les Journées de charité organisées par les Dames patronesses au profit des Oeuvres sociales de Marie-Réparatrice, auront lieu les 12 et 13 octobre prochain.

Voici le programme de ces jours: dans l'après-midi, de 3 à 5 h., partie de cartes pour dames, sous la présidence de Mme Eugène Viau. De 7 à 8 h. p.m., soupers à l'Ajone d'Or servis par un groupe de Bretonnes.

Dans la soirée, parties de cartes pour dames et messieurs.

La fête de charité se terminera le 13 au soir par le tirage du magnifique coffre contenant trousseau complet.

Les personnes désireuses de se procurer des billets pour l'après-midi, pourront s'adresser à Mme Eugène Viau, Lanc. 1912; pour les cartes du soir à Mlle Noëlle Paquin, W. 1843, ou au monastère de Marie-Réparatrice, Do. 5737.

Vente semi-annuelle EATON de couvertures et articles de literie

L'AUBAINE PRINCIPALE

Couvertures de laine

A un prix aussi bas parce qu'EATON a acheté des milliers avant la hausse de 40% des prix de la laine.

Très belle qualité de laine, blanche comme neige et finies avec long et doux duvet. Toutes blanches avec bordures en bleu ou rose. Finies séparément pour lavage plus facile.

Environ 60" x 90". Pesantur 6 livres. Prix de la Vente, la paire.

4.59

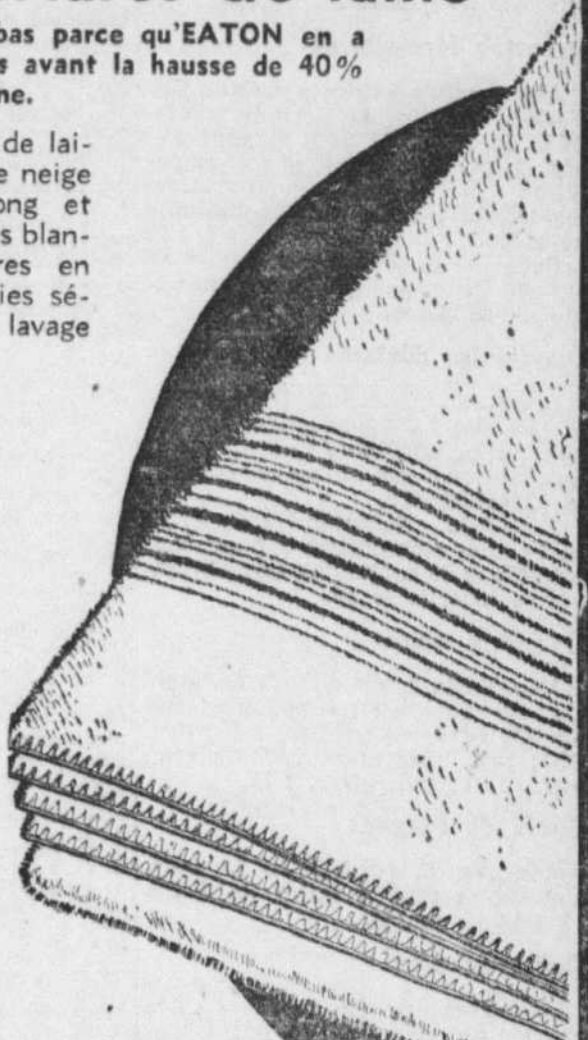
Environ 72" x 90". Pesantur 8 livres. Prix de la Vente, la paire.

5.75

Téléphonez à Plateau 9211 si vous ne pouvez venir au Magasin.

En vente au rez-de-chaussée et au deuxième étage.

THE T. EATON CO LIMITED
DE MONTREAL



A la chapelle de la Réparation

LE PELERINAGE DE DIMANCHE PROCHAIN

Nous avons, dans les deux articles précédents, esquissé l'histoire des pèlerinages en général et de celui de la Réparation en particulier. Il nous reste à déterminer, aujourd'hui, la raison d'être de ce dernier. Rien n'est plus aisé, car Mgr Bruchési, dans un mandement mémorable, l'a clairement spécifiée.

La Réparation est un sanctuaire où les fidèles viennent prier, non seulement aux intentions diverses qu'il ont à coeur, ce qui est bien légitime, mais spécialement pour les pécheurs et les malheureux du diocèse de Montréal. Ils y exploitent, ils y implorant, ils y expient pour les autres. En un mot ils réparent.

Les anciens offraient à la Divinité des sacrifices. Mais ces sacrifices n'avaient qu'une valeur symbolique. Le véritable Sacrificateur, la vraie Victime fut Jésus-Christ dont le sang versé lava les péchés du monde.

Mais Notre-Seigneur respecte la liberté de l'homme. Il ne le sauvera point malgré lui. Il réclame sa collaboration.

Il connaît, d'autre part, la misère des pécheurs qui se vautrent dans leur fange sans penser à en sortir. Et, alors, il a voulu que les bons intercèdent pour les méchants et contribuent à leur salut en leur imputant leurs propres mérites qui sont infinis. C'est dans ce but, parmi plusieurs autres, qu'il a créé des Ordres religieux, principalement des contemplatifs, lesquels sont devenus les paratonnerres des grandes villes. La nuit, lorsque la débauche bat son plein, lorsque le démon triomphant passe la revue des clubs, des théâtres, des bars et des routes obscures de la banlieue, à l'heure de minuit, voilà qu'on entend sonner les cloches des monastères, et les vierges du Seigneur, quittant leur dure couche, viennent se prosterner au pied du tabernacle pour implorer le pardon des Sodomes modernes.

Nous vivions à Montréal dans l'illusion, nous nous croyions en voie sainte exemple des tares communes aux autres cités. Les malheurs actuels ont dessillé nos yeux, le chômage a débridé l'abcès, la

ANTIKOR-LAURENCE

ÉVITEZ PROMPTEMENT LES COUS VERRISÉS DURILLONS. SÛR, EFFICACE, SANS DOULEUR. EN VENTE PARTOUT 25¢

FRANCO PAR LA POSTE

ANTIKOR-LAURENCE MONTREAL

réalité nous épouvante.

Le communisme dresse sa tête de serpent. Le peuple se prend à maudire la société et les riches scandaleux. Il s'égare, parfois, jusqu'à blasphémer l'Eglise, sa mère, son unique protectrice. Il n'a d'indulgence que pour ses propres défauts. Pardonnons-lui car il souffre, et prions pour son salut.

La Saint-Jean-Baptiste, qui incarne l'âme populaire, a le sens de la terrible crise. Elle veut que son pèlerinage annuel à la Réparation, toujours si imposant, soit, cette année, une véritable manifestation nationale de foi, de pénitence et de supplications.

Le conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal demande avec instance aux dignitaires des comités régionaux et des sections paroissiales de faire pression sur leurs membres pour que tous assistent avec leur famille au pèlerinage de la Réparation, le dimanche, 10 septembre. Il invite également toute la population de Montréal et des banlieues à se joindre à la Société, pour faire de cette cérémonie religieuse un véritable succès.

PROGRAMME

- 1 h. 30: ralliement des pèlerins en auto au parc LaFontaine, angle de la rue Panet.
 - 2 h.: départ du parc LaFontaine; parcours: les rues Shebrooke est, Désormeaux, Notre-Dame, la Réparation.
 - 2 h. 30: allocation par un Père Capucin et réponse du président général.
 - 3 h.: chemin de la croix, suivi du salut du Saint-Sacrement et de la lecture de l'acte de consécration de la Société au Sacré-Coeur.
- A partir de midi, la Compagnie des Tramways de Montréal aura un service spécial. Les tramways se rendront directement de la 1ère avenue, Viauville, à la Réparation.

(Communiqué)

Feuilleton du "Devoir"

La douce Conquête

par Myriam CATALANY

(Suite)

— Ah! vous voilà enfin! s'exclama le colonel d'un ton bref. Vous avez étrangement, ma chère, oublié l'heure, et sans l'aimable présence de M. le chanoine Damiette, que serais-je devenu tout seul?...

La jeune fille écoutait cette sèche réprimande avec beaucoup de calme. En reconnaissant auprès de son oncle l'ecclésiastique rencontré tantôt sur le chemin de Castlet, elle avait eu un vif mouvement de recul qui n'échappa pas au prêtre, et une rougeur rapide s'était répandue sur son teint admirable. Craignait-elle une indiscretion? Non, c'eût été bien mal

connaître l'âme des serviteurs de Dieu. Frédérique, dans son jeune orgueil inconscient, rougissait seulement d'avoir laissé voir ses larmes!

L'abbé Damiette l'observait sans en avoir l'air, tandis qu'approchant une chaise de jardin, elle s'asseyait auprès d'eux, paisible... du moins en apparence.

Elle était blonde, d'un admirable blond moyen, paréonnu de moires, d'étincelles, de rayons. Cette chevelure royale, rejetée en arrière, découvrait un visage impassible et beau, où seule l'expression des yeux mettait de la vie.

Mais quelle vie et quelle intensité d'expression!

Ces prunelles noires, parfaites d'éclat dans leur érin de nacre humide, étaient tour à tour inquiètes, indifférentes, pleines de questions fiévreuses ou murées dans un calme hautain. Le seul sentiment qui leur parût à jamais étranger, c'était la joie.

La conversation des deux archéologues semblait intéresser passionnément Frédérique. Mais, quoi que l'abbé tenait pour l'y mêler, elle se tint sur la réserve, répondant par des monosyllabes d'une banalité voulue ou par un sourire qui donnait d'ailleurs à son visage un charme surprenant. Une seule fois, elle se risqua dans une phrase un peu longue, que son grand-oncle coupa court par un froncement significatif de ses sourcils blancs.

— Voilà une jeune fille bien sévèrement élevée, pensa le bon chanoine.

Mais il ne pouvait, d'autre part, s'empêcher de s'étonner de l'étrange abandon qui laissait cette jeune fille courir seule la mon-

tagne dans la rosée matinale, et pleurer ses peines à l'abri d'un massif de ronces, au risque d'y être surprise par des promeneurs moins discrets que celui qui était passé ce matin.

La cloche du déjeuner sonna, brusquement dans les profondeurs de la villa "Musette".

— A table! fit le colonel de Maillennard.

Il se leva avec une vivacité de jeune homme, mais fit aussitôt une grimace expressive et se tourna vers sa petite-fille, cherchant évidemment l'appui de son bras.

Frédérique eut une hésitation brève: elle tenait d'une main son ombrelle; de l'autre, un énorme bouquet de ces petites frigonettes naines que le printemps couvre de myriades de fleurettes mauve rosé. Elle hésitait...

touffe de frigonettes, comme si les chèvres et embauées fleurs montagnardes lui eussent donné un réconfort, une consolation, une espérance...

CHAPITRE III

Le voyageur qui, le lendemain, descendit de l'omnibus devant le portail de la villa "Musette" plut tout de suite à Mlle Sandrine.

Il commença par s'excuser poliment de son impatience au téléphone, puis il tourna à la vieille fille une espèce de madrigal où il était question de pastels du XVIIIe siècle. Et Mlle Sandrine, que l'âge poudrait à frimas et qui, par ailleurs, n'ignorait pas l'éclat encore assez vif de son regard de Catalane, fut touchée de ce compliment formulé avec une gentillesse respectueuse. Elle le menaça d'un doigt amical, lui remit sa clé, et, l'ayant écrit d'inscrire son nom sur le registre ad hoc, se permit de lire par-dessus son épaule.

— Pascal Irristu, épêla-t-il, colon à Boffo, par Bovombe, Madagascar. La vieille demoiselle leva vers l'arrivant un regard éfaré:

— Vous... vous êtes... de là-bas, Monsieur?... balbutia-t-elle.

— Vous désirez savoir si je suis Malgache?... répondit-il gravement. Je conviens que mon teint, mon aspect sauvage et mon non barbare peuvent le donner à supposer. Je regrette de devoir vous détromper, mademoiselle: je suis le dernier descendant d'une vieille famille basque, exilé par sa propre ambition un peu trop loin du pays natal.

Une mélancolie involontaire avait nuancé la dernière phrase. Mlle Sandrine sentit vibrer au fond de son coeur une corde sympathique et sourit à ce grand garçon bronzé, qui montrait sous sa courte moustache des dents de jeune loup.

— Pas marié, peut-être?...

— Ah! non!... Grâce à Dieu... répondit-il avec un rire éclatant, j'ai encore le temps d'y penser!... Je ne vois pas très bien une petite âme modern-style dans ma barque perdue au milieu des fourrés...

Il fit sauter sa clé dans sa main et, changeant de ton, demanda: — C'est celle de ma chambre?... — Précisément, répondit Mlle

Pia, reprenant, elle aussi, son air officiel, que la gaieté du voyageur lui avait fait abandonner un instant. Tout est prêt là-haut, et come vous l'avez demandé, vous avez une jolie vue sur les montagnes.

Trois minutes après le voyageur était dans son logis, et se débarassant de sa veste et de son faux col, fourrait avec délices sa tête sous le robinet de la toilette.

— Ouf!... faisait-il en s'ébrouant, expulsions les traces du voyage!... Vive l'eau pure et vive l'air des Pyrénées!...

S'épongeant vigoureusement avec la serviette, il poursuivit son soliloque: — Chères belles Pyrénées!... Je suis à l'opposé des miennes, mais ça ne fait rien, c'est bien elles toujours...

Manches retroussées et col ouvert, superbe de beauté saine et d'enthousiasme, il ouvrit bruyamment sa fenêtre et vit la montagne, éclatante et dorée, en face de lui.

(à suivre)

Ce journal est imprimé au 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), directrice: Mlle Marie-Thérèse Gauthier, directeur: M. Gauthier.

LA VIE SPORTIVE

Les honneurs sont partagés hier au Stade

Les Royals de Frank Shaughnessy se dépenitent sans compter pour arriver à se qualifier pour les séries de détail à la fin de la saison et actuellement le club local n'est plus qu'une partie et demie en arrière des Leafs de Toronto, qui occupent la deuxième position dans la section du nord.

Hier soir les hommes d'Oscar Roettger et les meneurs de la section, les Ailes Rouges de Rochester, se sont partagés les honneurs du programme double, le Montréal gagnant la première partie par 3 à 1 tandis que les visiteurs remportaient la palme par 7 à 3 dans la dernière rencontre de la soirée au Stade de la rue Delormier.

Cet après-midi les Royals et le Rochester joueront de nouveau deux parties et ces deux parties seront les dernières de la présente série. Demain les locaux partiront pour Toronto où une série de quatre parties sera disputée entre les deux clubs canadiens et dimanche prochain les deux équipes viendront clôturer la saison à Montréal.

Dans la première partie, hier Bill Dietrich a lancé de magistrale façon car notre lanceur n'a accordé que six coups réussis à ses adversaires. Des coups frappés en temps opportun ont grandement contribué à la victoire du Montréal mais dans la deuxième partie les visiteurs tombèrent à bras raccourcis sur les balles de nos lanceurs Smith et Mylykangas. Contre le premier, dix coups sûrs furent enregistrés tandis que cinq furent faits sur les balles de son successeur. Dans la partie finale quatre coups de circuit ont été mis au crédit des visiteurs dont deux pour Mize et deux pour Selkirk.

Résultat détaillé des deux parties:

| ROCHESTER | | | | | |
|---------------|------|----|------|----|----|
| | a.b. | p. | c.s. | r. | a. |
| Carey, a.c. | 3 | 0 | 2 | 1 | 6 |
| Toporec, 2b. | 4 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Mills, c.c. | 3 | 0 | 1 | 2 | 0 |
| Pepper, e.g. | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Mize, lb. | 3 | 0 | 1 | 9 | 1 |
| Selkirk, c.d. | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Gilbert, 3b. | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Hinkle, r. | 3 | 1 | 1 | 3 | 0 |
| I. Smith, l. | 2 | 0 | 1 | 3 | 0 |
| xCrabtree | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Totaux | 25 | 1 | 6 | 18 | 10 |

| MONTREAL | | | | | |
|---------------|------|----|------|----|----|
| | a.b. | p. | c.s. | r. | a. |
| Gautreau, 2b. | 3 | 0 | 1 | 2 | 3 |
| Walker, c.g. | 3 | 1 | 2 | 0 | 0 |
| Ripple, c.c. | 1 | 0 | 3 | 0 | 0 |
| Roettger, lb. | 3 | 1 | 8 | 0 | 0 |
| Shiver, e.d. | 3 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Muller, 3b. | 3 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Goldman, a.c. | 2 | 0 | 1 | 3 | 0 |
| Stack, r. | 2 | 0 | 1 | 3 | 0 |
| Dietrich, l. | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Totaux | 21 | 3 | 6 | 21 | 8 |

x—A frappé pour I. Smith à la 7e. Rochester 0000100—111000x—3. Sommaire: Erreur: Muller. Points comptés sur coups de Toporec. Roettger 2. Stack. Deux-but: Roettger, Muller. Trois-but: Mize. Buis volés: Walker, Ripple, Selkirk. Sacrifices: Goldman, Dietrich. Doubles-jeux: Roettger, seul; I. Smith à Mize; Shiver à Roettger. Laissés sur les buts: Rochester 7; Montréal 4. Buts sur balles de Dietrich 4; I. Smith 1. Retires au bâton par I. Smith 3; Dietrich 3. Frappé par le lanceur, par Smith (Ripple). Arbitres: Parker et Donnelly. Temps 1:16.

| ROCHESTER | | | | | |
|---------------|------|----|------|----|----|
| | a.b. | p. | c.s. | r. | a. |
| Carey, a.c. | 5 | 0 | 1 | 4 | 4 |
| Toporec, 2b. | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Mills, c.c. | 3 | 0 | 1 | 4 | 0 |
| Pepper, e.g. | 4 | 0 | 1 | 3 | 0 |
| Mize, lb. | 5 | 3 | 3 | 8 | 0 |
| Selkirk, c.d. | 5 | 3 | 5 | 3 | 0 |
| Gilbert, 3b. | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 |
| Florence, r. | 3 | 0 | 1 | 5 | 1 |
| Mooney, l. | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Kaufman, l. | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Totaux | 37 | 7 | 15 | 27 | 8 |

| MONTREAL | | | | | |
|---------------|------|----|------|----|----|
| | a.b. | p. | c.s. | r. | a. |
| Gautreau, 2b. | 3 | 1 | 0 | 2 | 2 |
| Walker, c.g. | 3 | 1 | 2 | 1 | 0 |
| Ripple, c.c. | 4 | 0 | 5 | 0 | 0 |
| Roettger, lb. | 3 | 0 | 1 | 0 | 2 |
| Shiver, e.d. | 4 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Muller, 3b. | 3 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| Goldman, a.c. | 3 | 0 | 2 | 4 | 0 |
| xMichaels | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Stack, r. | 4 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| A. Smith, l. | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Mlykangas, l. | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| xxWinsett | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Totaux | 31 | 3 | 6 | 27 | 14 |

x—A frappé pour Goldman à la 9e. xx—A frappé pour Mylykangas 9e. Rochester 00201301—7. Montréal 00010011—3. Sommaire: Erreurs: Toporec, Mooney, Shiver, Goldman. Points comptés sur coups de Ripple, Mize 3, Selkirk 2, Gilbert 2, Shiver. Deux-but: Mills, Gilbert. Coups de circuit: Mize 2, Selkirk 2. Sacrifices: Toporec, Mills, Doubles-jeux: Goldman à Roettger; Roettger à Goldman; Florence à Carey à Mize. Laissés sur les buts: Rochester 11; Montréal 9. Buts sur balles de Smith 3; Mylykangas 2; Mooney 7; Kaufman 1. Retires au bâton, par Smith 1; Mylykangas 4; Mooney 1; Kaufman 1. Coups sûrs, sur balles de Smith 10 en 5 1-3 manches; Mylykangas, 5 en 3 2-3 manches; Mooney, 4 en 7 1-3 manches; Kaufman, 2 en 1 2-3 manche. Lanceur perdant: A. Smith. Arbitres: Parker et Donnelly. Temps 2:20.

La coupe du Comte Derby à Frigid Frosty

Frigid Frosty, portant les couleurs de C. Cox, de Toronto, a remporté les honneurs de la principale épreuve d'hier à la piste de Blue Bonnets alors que ce coursier est arrivé bon premier et s'est assuré la coupe du Comte Derby. Sept chevaux ont pris part à cette épreuve et le favori Killing est arrivé deuxième tandis que Tout Feu, qui était l'un des favoris, a pris la quatrième place, finissant derrière Chaste, Morn, qui a fini troisième.

Le jockey canadien-français Léo Laurin a remporté les honneurs de la journée alors qu'il a piloté trois gagnants au cours de la deuxième matinée donnée sous les auspices du Montreal Jockey Club.

Le jockey Glen Horn a été sévèrement puni pour rudesse à la sixième course, alors qu'il a monté Golden Fairy. Son permis a été révoqué par l'Association de la province de Québec.

Cet après-midi en plus d'un programme qui promet des émotions, le club offre sa revue de modes semi-annuelle avec le concours de la Junior League et de la maison Morgan.

PREMIERE COURSE. — 5 furlongs 1-2, 3 ans et plus, à réclamer. Bourse \$400.
Jean Pittston, 109, O. Pagé, Money Man, 109, G. Horn, Kittle, 106, N. Mitchell, Rambling Katie, 112, N. Hilley, Tetrade, 104, C. Hanauer, All Roses, 98, G. Courtney, Probat, 114, R. Moore, Colrack, 104, A. Tryon, Ortona, 109, J. Mona, Romarie, 108, R. Watson, Spot Crest, 109, S. Erwin. Pari de \$2 au mutuel a rapporté: Jean Pittston, \$8.10, \$4.55 et \$3.25; Money Man, \$3.65 et \$2.90; Kittle, \$3.

DEUXIEME COURSE. — 6 furlongs 3 ans et plus, à réclamer. Bourse \$300.
Cornelia Clara, 107, M. Mitchell, Dorsays, 108, R. Watson, Talky, 110, F. Fellows, Blanchette, 110, F. Fellows, My Constance, 104, G. Horn, Carolyn Barker, 110, N. Wall, Martha Long, 110, S. Erwin, Black Duchess, 109, R. Moore, Raffles Chance, 107, E. Jelley, Glory B., 110, Laurin. Pari de \$2 au mutuel a rapporté: Cornelia Clara, \$32.50, \$8.05 et \$7.10; Dorsays, \$2.80 et \$2.70; Talky, \$4.35.

TROISIEME COURSE. — 6 furlongs 3 ans et plus, à réclamer. Bourse \$300.
Soliloquy, 108, R. Watson, Hobnob, 113, S. Erwin, Joe Teddy, 110, R. Wimmer, Hattie Seth, 112, W. Hilley, High Jump, 104, G. Horn, High Player, 110, L. Laurin, Prince Neptune, 110, R. Moran, Mr. Peck, 104, R. Moore, Himaloma, 110, E. Jelley, Williford, 110, J. Mona. Pari de \$2 au mutuel a rapporté: Soliloquy, \$4.40, \$2.50 et \$2.35; Hobnob, \$3.65 et \$3.15; Joe Teddy, \$3.10.

QUATRIEME COURSE. — 6 furlongs, Bourse \$400, 3 ans et plus, à réclamer.
Steponit, 114, L. Laurin, Yankee Doodle, 113, N. Wall, Lady Chilhowee, 112, R. Watson, Stenuous, 109, F. Fellows, Eleusagon, 110, M. Mitchell, Visa, 109, F. Case, Hey There, 110, A. Tryon, Slewfoot, 109, R. Moore. Pari de \$2 au mutuel a rapporté: Steponit \$13.75, \$5.10 et \$3.35; Yankee Doodle, \$3.40 et \$3.15; Lady Chilhowee, \$5.25. Le pari double a rapporté \$46.90.

CINQUIEME COURSE. — Un mille et quart, Bourse \$500, 3 ans et plus, élevés au Canada. La coupe Derby.
Frigid Frosty, 108, E. Jelley, Killing, 111, N. Wall, Chaste Morn, 116, R. Watson, Tout Feu, 107, S. Erwin, Step Off, 110, R. Wimmer, Gold Coinage, 104, R. Moore, Varsity, 106, L. Laurin. Pari de \$2 au mutuel a rapporté: Frigid Frosty, \$10.15, \$4.40 et \$3.40; Killing, \$3.50 et \$2.75; Chaste Morn, \$3.40.

SIXIEME COURSE. — Un mille et un huitième, Bourse \$400, 3 ans et plus, à réclamer.
Golden Fairy, 108, G. Horn, Captive, 11, R. Watson, Brandon Prince, 114, E. Jelley, Golden Play, 114, S. Erwin, Risner, 106, F. Fellows. Pari de \$2 au mutuel a rapporté: Golden Fairy, \$4.35, \$4.95 et \$3.30; Captive, \$4 et \$3; Brandon Prince, \$4.20.

SEPTIEME COURSE. — Un mille, Bourse \$400, 3 ans et plus, à réclamer.
Boulder, 112, L. Laurin, Changeable, 107, E. Jelley, Amourette, 112, R. Watson, Marion Ormont, 112, A. Tryon, Friendly Ways, 107, B. Moore, Goeland, 107, C. Hanauer, Shady Rest, 109, R. Moran, Fidele, 104, S. Erwin, River Lee, 102, F. Fellows, Fair Winner, 102, N. Wall. Pari de \$2 au mutuel a rapporté: Boulder, \$6.80, \$3 et \$3.50; Changeable, \$2.90 et \$2.80; Amourette, \$5.05. La Quinella a rapporté \$7.25.

Sandor Szabo et Don George à l'Arena lundi

Sandor Szabo verra se réaliser pour lui, lundi soir prochain, un rêve qu'il caresse depuis longtemps: rencontrer le champion Don George dans un match de deux dans trois à finir et devant une foule qui lui est aussi sympathique que celle qui le voit de temps à temps à l'œuvre à l'Amphithéâtre de la rue Mont-Royal. Vraiment, c'est à faire pâlir de jalousie l'excellent lutteur qu'est le champion canadien Earl McCready, avec qui Szabo faisait partie nulle ici lundi dernier, sans qu'il n'y ait eu de chute d'un côté ou de l'autre. Mais on nous assure que McCready aura sa chance en temps et lieu, si Szabo ne peut réussir à tomber le champion. S'il allait triompher de George, Szabo aurait sans doute une belle opportunité de se mesurer de nouveau ici contre McCready. La tâche que le jeune Hongrois s'impose en acceptant avec tant de plaisir cette rencontre de lundi prochain est au-dessus des corvées ordinaires. Plusieurs aspirants ont renoncé à leurs projets de mater le vainqueur de Deglane quand ils l'ont vu traiter avec tant de brutalité ses plus dangereux rivaux dans l'arena. La crainte de se voir estropier a diminué de beaucoup leurs chances de succès et les gens au fait des capacités de chacun dans le domaine de la grande lutte peuvent se demander s'ils ne verront pas lundi prochain le match le plus sensationnel de la saison. Très sympathique devant l'amateur local, Szabo a, depuis sa première apparition ici, fait oublier son titre éminent de "bad man", titre qu'il avait amplement justifié par ses activités d'il y a une couple d'années. Barent, ici, a-t-on vu Szabo revenir à ses anciennes manœuvres. Il a toujours plutôt donné des exhibitions scientifiques et vraiment, ce ne fut que contre Malcievich qu'il voulut recourir à la force brutale pour avoir raison du vétéran. En fait d'habileté, Szabo est très probablement l'égal du champion actuel, en fait de rudesse, peut-être l'a-t-il surpassé autrefois.

C'est maintenant la série des grands programmes de l'automne qui vient de s'ouvrir à l'Arena Mont-Royal. Le promoteur Lucien Riopel avait promis de présenter de fortes attractions et il tient parole. D'autres combats importants suivront jusqu'à la fin de la saison et les amateurs seront servis à souhait comme ils le seront lundi prochain avec le match Szabo-Don George.

Le "Big-Six"

Jimmie Foxx l'a emporté hier sur son rival du Big Six, Heinie Manush, les deux seuls d'ailleurs qui n'ont pas été inactifs. En cinq apparitions au bâton, Foxx a frappé un circuit, un deux buts et un simple pour augmenter son pourcentage jusqu'à .363. Pendant ce temps-là Manush perdait un point pour tomber à .332. Il n'a frappé que trois coups sûrs en dix essais. Joe Kusel est disparu du classement comme il a failli à chaque fois au bâton.

Courses à Québec

Voici les résultats des courses de l'Exposition provinciale à Québec, hier après-midi.
2:26 ample, bourse \$300.
Johnny B., Rate 1 1 1
Peter C., Chevrete 2 3 2
Direct Peter, Drole 2 3 4
Echo Gratlan, Bisson 4 4 3
Abulsa, Farrell Disqualifié
Temps: 2:15 2:14, 2:14 1-4, 2:17 1-1, bourse \$300.
Pats Brooke, Rocheleau 1 3 4 1 1
Lady Russel, Langevin 3 2 1 2 2
Baba Vini, Tremblay 4 1 3 3 3
Constancy, Caron 2 5 2 4
Senator Todd, Farrell 2 6 2 4
Temps: 2:16 1-4, 2:15, 2:16 1-2, 2:17 1-4, 2:19 1-2.

Association Américaine

Minneapolis 002020011—6 13 1
St-Paul 10103060x—11 18x 1
Benton, Tauscher et Glen; Harri-
s, et Giuliani.
Columbus 104001030—9 17 2
Indianapolis 010000010—2 9 1
Lee et Gonzales; Logan, Thomas
et Angrey.
Columbus 010010000—2 8 1
Indianapolis 00210211x—7 10 1
Judd et Ward; Bolen et Riddle.

Où ils jouent aujourd'hui

LIGUE INTERNATIONALE
Rochester à Montréal (Double programme).
Buffalo à Toronto.
Baltimore à Albany.
Newark à Jersey City.
LIGUE NATIONALE
New-York à Pittsburgh.
Boston à Chicago.
Philadelphie à St-Louis.
Brooklyn à Cincinnati.
LIGUE AMERICAINE
St-Louis à New-York.
Detroit à Boston.
Cleveland à Philadelphie.
Chicago à Washington.

Au Camp Beausnesne ce soir

Le Camp Beausnesne, à Montréal-Nord, donnera ce soir une très intéressante séance de lutte. Il y aura au programme quatre rencontres entre lutteurs locaux et étrangers.
Le promoteur Paul Gaudette n'importe rien pour donner d'intéressants programmes.
Ces séances de lutte ont lieu en plein air et l'entrée est gratuite.
Les tramways St-Denis-Sault et Montréal-Nord conviennent à quelques pas du terrain.

Stockton et Labrie demain

Graham Stockton, cet homme de fer de la lutte locale, contre Roland Labrie, l'un des nouveaux venus pour l'année, sur le matelas, dans un combat de deux dans trois limité à une heure; telle est l'une des deux principales attractions du programme de demain soir à l'Arena Mont-Royal.
Le promoteur Lucien Riopel ne pouvait mieux choisir deux adversaires pour un engagement de cette durée. Stockton est probablement l'un des plus courageux et des plus vaillants lutteurs locaux. Sa tenue contre des adversaires plus forts et plus lourds que lui, en ont fait un de grands favoris de la foule et il n'a d'ailleurs jamais cessé de s'améliorer tant il met de cœur à l'ouvrage. Son adversaire de demain, Roland Labrie, est encore plus nouveau que lui dans la lutte, mais il a fait de si rapides progrès que le cortège de ses partisans a vite grossi. C'est devant une foule nombreuse de leurs amis et partisans respectifs que ces deux lutteurs se disputeront les honneurs de leur match de demain. Tous les deux ont autant de chances de sortir vainqueurs de l'engagement.
Sans paraître aussi redoutable que deux ou trois autres aspirants au championnat poids-léger de la province, Jack Miller qui s'attaque demain soir à Armand Courville, le détenteur actuel de ce titre, est probablement le mieux coté de tous chez les connaisseurs pour enlever à Courville son championnat. Ce qui fait la force de Miller contre Courville, c'est son hammerlock et sa cravate dangereuse contre qui Courville se défend d'ordinaire assez mal. Cet autre match de deux dans trois limité à une heure est forte attraction également.
Il y aura des combats très durs demain soir à l'Arena: l'assaut Romeo Masse-Lucien Grégoire en sera un et on peut aussi s'attendre à de rudes combats entre Ingvar Christensen et Roland Brousseau, comme aussi lorsque Young Sonnenberg et John Biondi en viendront aux prises dans le numéro d'ouverture. Il y aura demain deux combats limités à une chute ou quinze minutes, un autre de vingt minutes, et une chute entre John Carrochia et Alphonse Daoust, un de trente minutes, et une chute et les deux rencontres principales lesquelles sont de deux dans trois limitées à une heure.

Le classement des équipes

| LIGUE INTERNATIONALE (Section nord) | | | |
|-------------------------------------|----|----|------|
| | G. | P. | P.C. |
| Rochester | 86 | 73 | 541 |
| Baltimore | 80 | 81 | 497 |
| MONTREAL | 77 | 81 | 487 |
| Buffalo | 79 | 84 | 485 |
| (Section sud) | | | |
| Newark | 97 | 61 | 614 |
| Baltimore | 83 | 77 | 519 |
| Albany | 76 | 82 | 481 |
| Jersey City | 59 | 98 | 376 |
| LIGUE NATIONALE | | | |
| New-York | 77 | 49 | 611 |
| Pittsburgh | 72 | 57 | 558 |
| Chicago | 72 | 60 | 545 |
| Boston | 70 | 59 | 543 |
| St-Louis | 70 | 63 | 526 |
| Brooklyn | 52 | 73 | 416 |
| Philadelphie | 51 | 73 | 411 |
| Cincinnati | 50 | 80 | 385 |
| LIGUE AMERICAINE | | | |
| Washington | 86 | 45 | 656 |
| New-York | 75 | 53 | 586 |
| Cleveland | 72 | 63 | 533 |
| Philadelphie | 64 | 65 | 496 |
| Detroit | 65 | 68 | 489 |
| Chicago | 60 | 72 | 455 |
| Boston | 56 | 77 | 421 |
| St-Louis | 49 | 84 | 368 |

Les coups de circuit

Majeures, hier: Foxx, Ath. 1; Gehrig, Yank. 1; Chapman, Yank. 1; Crosetti, Yank. 1; Cramer, Ath. 1; Schulte, Sen. 1.
Les meneurs: Foxx, Ath. 40; Ruth, Yank. 28; Berger, Braves, 25; Klein, Phil. 25; Gehrig, Yank. 23.
Total par ligue: Américaine, 537; Nationale, 408. Grand total: 945.
Internationale, hier: Hoag, New. 1; Phelps, Alb. 1; Selkirk, Roch. 2; Mize, Roch. 2.
Les meneurs: Arlett, Balt. 38; Solters, Balt. 36; Garney, Buff. 28; Tucker, Buffalo, 25; Shiver, Mont. 25.
Total: 774.

Victoire facile pour Rainville

De très intéressantes parties ont été disputées hier soir au tournoi de tennis disputé sous les auspices du club Nelson et les parties à l'affiche ont été gagnées par les favoris.
Voici les résultats de la soirée d'hier:
Fontaine bat Faubert 7-5 6-4.
Longtin bat Beck 7-5, 6-4.
Burrows bat Morton 6-2, 6-4.
Emard bat Raper 6-3, 6-1.
Lanthier bat Wayland 6-3, 3-6, 6-2.
Rainville bat Walker 6-3, 8-6.
Cantin bat Gagnon 4-6, 6-4, 6-2.
Horaire des joutes d'aujourd'hui:
A 7 heures 30: Veyssey vs Emarr; Lanthier vs Cantin.
8 heures 15: Rainville vs Baldwin; Longtin vs Burrows.
A 9 heures: Crocker vs Gingras; Leclere vs Durant.
A 10 heures: Robinson vs Barnard; Fontaine vs Boucher.

Au club de tennis Stuart

Championnat des simples de dames, pour l'année 1933.
Première ronde:
Françoise Lacasse bat Adelina Richardson 6-2, 6-0.
Pauline Laferté bat Suzon Archambault 6-3, 6-4.
Paulette Dussault bat J. Weir 6-2, 6-3.
G. Desroches bat J. Scotte par défaut.
Suzanne Lacasse bat J. Ralecom 6-0, 6-0.
Madeleine Morin bat Gertrude Dugal 6-3, 6-1.
Marthe Lacasse bat Yvonne Mercier 6-1, 6-0.
Fernande Robert bat E. Smith 6-0, 6-0.
Gilberte Robert bat Doris Watson 6-0, 6-1.
A. Monk bat Larocque 6-2, 4-6, 6-1.
Jeanne Ouimet bat Mme A. Corner 6-3, 8-6.
Madeleine Leduc bat M. Dubuc 6-0, 4-6, 6-1.
Trixie McCarragher bat Mary Marion par défaut.
Rose-Marie Yoshida bat Grace Macklaira 4-6, 8-6, 6-2.
Gaby Dussault bat Mlle P. Hogue par défaut.
R. Paulin bat Lesperance 6-0, 6-1.
Deuxième ronde:
Françoise Lacasse bat Pauline Laferté 6-1, 6-0.
Paulette Dussault bat G. Desroches par défaut.
Suzanne Lacasse bat Madeleine Morin 6-2, 5-7, 6-4.
Marthe Lacasse bat Fernande Robert 6-2, 10-8.
Gilberte Robert bat A. Monk 6-2, 6-1.
Jeanne Ouimet bat Madeleine Leduc 6-4, 4-6, 6-3.
Trixie McCarragher bat Rose-Marie Yoshida 6-3, 6-0.
Gaby Dussault bat R. Paulin 6-3, 7-5.
Quart de finale:
Françoise Lacasse bat Paulette Dussault 6-1, 6-0.
Suzanne Lacasse bat Marthe Lacasse, 7-5, 7-5.
Jeanne Ouimet bat Gilberte Robert 6-2, 4-6, 7-5.
Trixie McCarragher bat Mlle Gaby Dussault 7-5, 6-2.
Semifinale:
Françoise Lacasse bat Suzanne Lacasse 6-2, 6-3.
Trixie McCarragher bat Mlle Jeanne Ouimet 6-4, 6-4.
Finale:
Françoise Lacasse bat Trixie McCarragher 6-0, 6-3.
Par cette dernière victoire, Françoise Lacasse remporte le championnat du club de tennis Stuart pour l'année 1933. Ce tournoi comprenait 32 entrées.

Boxe au Forum

Enfin, l'amateur de Montréal verra aux prises deux des pugilistes qui lui ont fourni le plus d'émotions depuis trois ou quatre ans, Bobby Leitham et Pete Sanstol. Ils se rencontreront de nouveau mercredi soir prochain au Forum. Quand ils reprendront leurs hostilités les deux vieux rivaux qui ont fait bien du chemin et ont accompli de la bonne besogne depuis leur première entrevue auront tout le loisir de régler leurs comptes à leur satisfaction respective, car ils pourront y aller pour douze rondes à moins que l'un d'eux n'ait la chance d'écourter la bataille par une mise hors de combat. En effet, c'est à cette distance que le combat de mercredi prochain a été fixé par le promoteur Alec Moore avec l'assentiment de la Commission athlétique de Montréal.
Bobby Leitham, champion poids-coq du Canada qui vient de se qualifier pour cette rencontre à laquelle il tenait comme à la prunelle de ses yeux en battant sur décision Jimmy Thomas, le nègre de Pittsburgh, est tout à la joie de l'occasion qui se présente pour lui. Il s'agit pour lui de venger l'échec que lui fut essuyé de bien nette façon le fameux boxeur Norvégien lorsqu'ils se rencontrèrent pour la première fois au théâtre Saint-Denis. Pour Pete Sanstol, il s'agit de répéter son premier succès et de prouver qu'il est toujours le pugiliste quasi imbattable que l'on connaît. La tâche est ardue pour l'un et l'autre, et bien malin serait celui qui pourrait pronostiquer un résultat quelconque sans risquer de se tromper.
Pete Sanstol a commencé son entraînement au stade Germain en compagnie des frères Bernard, Roger et Freddie. Les exercices qu'il a faits hier ont convaincus les amateurs présents qu'il est en grande condition physique et déjà prêt à entrer dans le rond contre Leitham.
Ce sera le grand combat de la saison par excellence au point de vue intérêt local dans la boxe et une foule-record verra Leitham et Sanstol dans cette rencontre de douze rondes. Le vainqueur rencontrera à la fin du mois pour le compte du promoteur Alec Moore, Midget Wolgast, champion poids-mouche du monde, qui vient de décrocher une décision à New-York sur Pete Sanstol. Wolgast viendra se battre ici à la fin du mois et fera pour la circonstance le poids de 115 à 116 livres.
Alec Moore annonce pour mercredi prochain une autre rencontre intéressante, un combat de dix rondes entre Roger Bernard et Jimmy Slavin de New-York.

"Qualité, Style et Confort",
caractéristiques des chaussures "SLATER", les meilleures fabriquées au Canada.

Les parties dans les grandes ligues

Les joutes disputées hier après-midi dans les séries majeures de baseball ont donné les résultats suivants:
LIGUE INTERNATIONALE
Montréal 3, Rochester 1.
Rochester 7, Montréal 3.
Buffalo 7, Toronto 3.
Buffalo 3, Toronto 2.
Newark 9, Jersey City 6.
Jersey City 2, Newark 1.
Albany 2, Baltimore 1.
Albany 7, Baltimore 1.
Buffalo 000015001—7 11 2
Toronto 200000010—3 11 0
Wilson et Crouse; Cook, Morrow et R. Smith.
Deuxième partie:

Une fête acadienne à la baie Ste-Marie

Un réveil historique

Le dimanche 27 août dernier avait lieu aux Grosses-Coques, localité située au nord-est de la paroisse Sainte-Marie, la bénédiction d'une croix-souvenir.

L'initiative de cette manifestation historique et religieuse fut le 3. P. Dréan, curé de la paroisse. Ce qui ne nous étonne pas. Son zèle actif, toujours des bonnes causes, n'est pas à son coup d'essai: ses paroissiens le savent et lui veulent une reconnaissance émue.

Ainsi, il n'est personne qui n'ait encore présent à la mémoire le souvenir de l'érection et de la bénédiction de la chapelle "Sigogne", à "La Pointe de l'Eglise".

On peut la voir maintenant planée au bord de la grand-route, tendant ses bras hospitaliers à qui voudra l'entendre enseigner ses leçons.

Acadiens! Allez souvent la visiter; vous en repartirez plus chrétiens, plus fidèles aux mœurs de vos ancêtres. Et vous qui n'êtes pas de la lignée, saluez-la quand même: vous ne le ferez pas sans profit.

Cette manifestation, comme bien l'on pense, devait être érudite. Elle le fut pleinement. La foule accourut à pied, en voiture, en auto, en camion. Ils étaient plus de 2000 massés autour du monument-souvenir, venus de tous les coins.

La cérémonie débuta par un mot du pasteur. Le R. P. curé rappela la raison d'être de ce geste religieux et historique sur le point de s'accomplir. Il remercia en son nom et en celui de la paroisse la population des Grosses-Coques et le comité directeur de l'érection du monument. Et en termes parlés du cœur, il souligna à tous les Acadiens l'époque de cet emblème religieux qu'est la croix: symbole de notre Rédemption.

Un cantique suivit, puis s'avancèrent pour procéder à la bénédiction locale. Le R. P. Bourry, natif des Grosses-Coques, et curé de la paroisse Sainte-Bernard. Un clerc nombreux l'entourait, dont le personnel du collège Sainte-Anne et le R. P. Tresselt, provincial des Pères Eudistes.

Mais voilà que gravit les degrés d'une chaire improvisée le R. P. Maximin LeBlanc, curé de Saint-Alphonse de Clare. C'est un descendant direct des pionniers de 1767. Il va donner le sermon de circonstance.

D'une voix forte et assurée, sur un ton clair et entendu des extrémités de l'auditoire, l'orateur fit revivre dans une langue simple mais prenante, et au milieu d'un silence quasi religieux, un magnifique tableau d'histoire acadienne, sous les yeux des auditeurs, visiblement impressionnés.

12. Quel est ton nom, mon petit garçon? (sur demande) — Quatuor Pure Laine.

13. a) Prenez mes roses; b) Tango des chats — Mme Jeanne Maubourg.

14. Les deux sérénades (Leonca-vallo) — M. Léon Gauthier.

metière, aujourd'hui: "La Pointe à Major". Puis, c'est avec 1774, la visite du P. Bourry. C'est alors le projet et l'érection de la première chapelle. Elle dressera, au sein de la petite communauté chrétienne, son modeste pignon vers le ciel, appartenant à chacun où il faut se tourner son regard dans le temps de la souffrance.

Mais un jour vint où surgirent avec la fluence du temps, des conditions économiques nouvelles. L'humble sanctuaire se voit désaffecté au profit d'une église plus centrale, érigée à "La Pointe de l'Eglise". Alors, rançon de tout ce qui n'a plus d'âme, l'effritement fait son œuvre d'usure, mine, démolit: sera-ce donc la ruine prochaine et l'ensevelissement sans résurrection?

Non! Grâce à Dieu, la petite chapelle des Grosses-Coques, le premier témoin du sacrifice de la messe en ces contrées, ne devait pas connaître l'abandon complet. Elle ne le méritait vraiment pas. La cérémonie du 27 août a secoué ses derniers restes de leur léthargie; désormais elle vivra dans cette croix-souvenir, chargée de la rappeler à la postérité — et l'orateur de terminer véhémentement par des leçons pratiques de vie chrétienne, tirées de cette religion et gardienne d'un siècle et demi d'histoire.

On peut la voir maintenant planée au bord de la grand-route, tendant ses bras hospitaliers à qui voudra l'entendre enseigner ses leçons.

Acadiens! Allez souvent la visiter; vous en repartirez plus chrétiens, plus fidèles aux mœurs de vos ancêtres. Et vous qui n'êtes pas de la lignée, saluez-la quand même: vous ne le ferez pas sans profit.

Concert populaire au parc LaFontaine

Ce soir, au parc La Fontaine, dernière veillée de la chanson française, organisée par le Comité des Concerts populaires de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Les organisateurs, M. G. Hermélin Moineau, président du comité, M. Honoris Laffleur, secrétaire, M. Alphonse Phaneuf et M. J. Albert Bariteau, membres, n'ont rien négligé pour offrir à leur auditoire du parc La Fontaine et aux auditeurs innombrables à la radio un programme choisi composé de chansons les plus goûtées et interprétées par des artistes de renom.

Son Honneur le maire de Montréal, M. Fernand Rinfret, plusieurs échevins et des personnages de marque appartenant au commerce, à l'industrie et aux professions libérales assisteront à ce concert. M. Victor Doré, président général, a accepté de prononcer une brève allocution.

Mmes Bernier-Larivière, Loneran Desjardins, Jeanne Maubourg et M. Wilfrid Duchesnay sont les artistes invités par la société. Le quatuor Pure Laine, composé de MM. Léon Gauthier, Ovide Legaré, C. Hermélin Moineau et Alfred Normandin, fera applaudir nos chansons de France et du Canada.

1. Présentation — M. C. Hermélin Moineau.

2. O Canada, mon pays, mes amours (paroles de Georges-Etienne Cartier, musique de J.-B. Labelle) — M. Léon Gauthier.

3. Je suis zozo (sur demande) — M. Wilfrid Duchesnay.

4. Valse de concert (Robyn) — Mme Bernier-Larivière.

5. Madama à moi à son pied (sur demande) — M. C. Hermélin Moineau.

6. Patrie (Albert Ferland) (sur demande) — M. Alfred Normandin.

7. D'où viens-tu, bergère? — Mlle Annette Hébert.

Le nouveau tunnel sous le canal

A la rue Briand ou à la rue de l'Eglise

Un groupe important de contribuables des quartiers Saint-Henri, Saint-Paul et Ville-Émard ont tenu une assemblée hier soir dans la salle de l'école de Notre-Dame du Perpétuel-Secours. Ils ont adopté une résolution proposée par M. François Quintal et appuyée par M. Joseph Nadeau, pour prier les autorités municipales de construire le tunnel sous le canal Lachine, soit à la rue Briand, soit à la rue de l'Eglise, au goût de la cité. M. Paul Mercier a été le principal orateur.

On sait que les citoyens de cette région ont perdu le tunnel, parce qu'ils se sont chicanés sur l'emplacement. La ville veut les mettre d'accord en construisant le tunnel aux environs de la rue Atwater, où il servira exclusivement aux citoyens de Montréal et ouvrira une large avenue au marché Atwater. On veut maintenant faire l'union afin que le tunnel soit construit soit à la rue Briand, soit à la rue de l'Eglise.

A Longueuil

TRAVAUX DE CHOMAGE — NOMINATIONS

Le conseil municipal de Longueuil a tenu une séance hier soir, sous la présidence du maire Alexandre Thurber.

M. Thurber a annoncé que le gouvernement provincial avait approuvé un projet de travaux de chômage à Longueuil. Ces travaux consistent en construction d'égoût au prix de \$160,000 et donneraient 45,000 jours de travail de 8 heures par jour.

Au cours de l'assemblée, M. Louis Lamarre a démissionné comme président du comité des finances. M. Denis Viger a été nommé greffier de la Cour du recorder et M. Ladislav Joubert vérificateur des finances; M. Henry Holmes a été nommé président du comité des travaux publics et M. Hilaire Dubuc président du comité des finances.

Feu M. Eusèbe Lafrance

Vendredi, le 1er septembre, s'est éteint pieusement, à la résidence de sa fille, Mme J.-R. Legendre, un citoyen bien connu des régions de Sherbrooke et des Trois-Rivières, M. Eusèbe Lafrance.

Le défunt mourut après une longue maladie supportée avec la résignation d'un chrétien convaincu. Il fut assisté à ses derniers moments par le R. P. Joseph-Alfred, gardien du Monastère des PP. Franciscains de Sherbrooke.

M. Eusèbe Lafrance fut à l'emploi du chemin de fer Québec Central pendant plus de 40 ans. Il laisse, outre sa femme, née Hermine Robert, deux frères, Ferdinand, maire de Granby, et David, de Sherbrooke; dix enfants, dont cinq filles, Mmes J.-R. Legendre (Alice), Armand Cloutier (Annette), Armand Boisvert (Lucienne), Eddy Fortier (Germaine), et Mlle Léda Lafrance, institutrice aux Trois-Rivières; cinq fils, les FF. Albert-Célestin, ministre de la Mission provinciale à Irberville, et Pierre-Lucien, mariste, de l'École D'Iberville, à Montréal, MM. Albert Lafrance, de Fall River, Mass., Georges et Wilfrid Lafrance, des Trois-Rivières, et de nombreux petits-enfants.

Université de Montréal

Faculté de philosophie

Les cours, à la faculté de philosophie, commenceront le 18 de ce mois. Ils seront donnés, comme par le passé, de 7h. 30 à 9h. 30, le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi.

On peut s'inscrire dès maintenant en s'adressant à M. Jamin, au secrétariat de l'Université. Les inscriptions seront aussi reçues lors de l'ouverture, le soir du 18. Toutes devront être faites au moins le 1er octobre.

Cours d'histoire générale

C'est le jeudi 21 septembre, à 8 heures, dans la salle 214 de l'Université, rue Saint-Denis, qu'aura lieu la réouverture du cours d'histoire générale donné par M. Jean Bruchési, sous les auspices de la Faculté des Lettres.

Ce cours, reparté sur deux années, couvre les principales époques historiques, depuis l'Antiquité jusqu'à la guerre de 1914. Cette année, les soixante leçons comprennent l'étude des grands événements historiques qui se sont déroulés depuis la paix d'Utrecht (1713) jusqu'à nos jours: le siècle de Louis XV, les guerres coloniales, l'indépendance des États-Unis, la Révolution et l'Empire, les traités de 1815, le réveil des nationalismes, l'expansion européenne en Amérique, en Asie et en Afrique, la formation des unités italiennes et allemandes, la guerre de 1870, l'impérialisme allemand, la course aux armements, les guerres balkaniques, les origines du conflit de 1914, la paix de Versailles et la nouvelle Europe.

Le cours d'histoire générale est un cours public. Tous ceux qui s'intéressent aux leçons qui se donnent chaque jeudi, de 8h. à 10h. du soir. Les auditeurs qui choisissent l'histoire comme une des matières pour l'examen de licence s'inscrivent à l'Université. Ceux qui veulent obtenir un certificat d'études historiques doivent s'inscrire à la fin de chaque année, un examen écrit et oral sur la matière de l'année.

Le transport du lait

Texte des règlements édictés par le gouvernement provincial et qui régissent le transport du lait et de la crème dans la province de Québec — Permis du 1er mars au 28 février

Nous donnons ci-après le texte des règlements édictés par le lieutenant-gouverneur en conseil, et publiés dans un numéro de la Gazette officielle, sur le transport du lait et de la crème.

Les règlements sont édictés en vertu de la loi des produits laitiers adoptée lors de la dernière session de la Législature provinciale.

(1) Toute personne, à l'exception du cultivateur qui transporte lui-même le produit de ses troupeaux ou le produit des troupeaux de ses voisins, lorsqu'une entente a été faite entre un groupe de cultivateurs pour que chacun à tour de rôle fasse le transport du lait ou de la crème, désirant faire le transport du lait ou de la crème par camion-automobile ou voiture à traction animale, doit se munir d'un permis annuel spécial qui lui est accordé, sur demande écrite, par l'inspecteur général, si ce dernier peut comporter les noms, prénoms et qualité ainsi que l'adresse du requérant.

Si le requérant entend se servir d'un camion-automobile, la demande doit donner le numéro de licence du camion, ainsi que celui de la licence du chauffeur ou du conducteur.

Le permis de transport est octroyé le 1er mars de chaque année et sa validité expire le dernier jour de février.

(2) Le porteur de la licence doit inscrire chaque jour dans un livre spécial les quantités de lait et de crème qu'il a transportées, ou fait transporter, les lieux de provenance et les endroits de chargement ainsi que ceux de livraison, et il est tenu, le premier et le quinze de chaque mois, d'envoyer à l'inspecteur général un rapport, fait sur une formule spéciale qu'il devra réclamer au bureau de l'inspecteur général, contenant les quantités de lait et de crème qu'il a transportées, ou fait transporter, pendant cette période de quinze jours, les lieux de chargement et ceux de livraison ainsi que tous les autres détails qui lui sont demandés dans cette formule.

Il est loisible à l'inspecteur général de faire enquête sur l'exactitude de tout rapport à lui fourni par les porteurs de permis de transport, aussi bien que de faire examiner les livres ou sont inscrites les quantités de lait et de crème transportées chaque jour.

L'inspecteur général pourra révoquer le permis si l'enquête démontre que le rapport est faux ou si ce rapport n'est pas arrivé dans les délais fixés.

(3) Le transport par camion-automobile ou voiture à traction animale du lait et de la crème des campagnes vers les fabriques de villes n'est autorisé qu'entre cinq (5) heures et onze (11) heures de l'avant-midi, le même jour, (heure solaire).

(4) Le transport du lait et de la crème des fermes vers les fabriques de campagne n'est autorisé qu'entre cinq (5) heures et neuf (9) heures de l'avant-midi, le même jour, (heure solaire), exception faite pour le transport du samedi soir, qui ne pourra être fait qu'entre cinq (5) heures et neuf (9) heures de l'après-midi, (heure solaire).

(5) L'inspecteur général peut révoquer le permis de transport si le porteur enfreint les dispositions du présent règlement quant aux heures pendant lesquelles le transport est autorisé.

(6) La personne en charge du camion est tenue de porter constamment le permis de transport sur elle, de façon à le laisser voir, si elle en est requise, à tout inspecteur nommé en vertu de la loi des produits laitiers ou à tout agent de circulation. Au cas où ce permis aurait été perdu ou détruit, il aurait été perdu ou détruit, il aurait été émis un duplicata sur demande écrite, contenant les faits attestés sous serment, et sur paiement de la somme de cinq (5) dollars.

(7) Lorsque le propriétaire d'une fabrique effectue pour le compte de ses fournisseurs le transport du lait ou de la crème de la ferme à la fabrique, le coût de ce service doit apparaître sous un item séparé sur la facture qui est remise au patron.

(8) Lorsque le propriétaire d'une fabrique effectue pour le compte de ses fournisseurs le transport du lait ou de la crème de la ferme à la fabrique, le coût de ce service doit apparaître sous un item séparé sur la facture qui est remise au patron.

La convention conservatrice

Réunion du comité d'organisation — La préparation du programme

Le comité général chargé d'organiser la convention conservatrice des 3 et 4 octobre prochains, à Sherbrooke, s'est réuni hier après-midi, dans les bureaux du chef de l'opposition, édifice Métropole, 4, rue Notre-Dame. M. Hortensius Béique, député de Chambly, président.

Etaient présents: MM. Maurice Duplessis, Martin B. Fisher, député de Huntingdon; Laurent Barré, député de Rouville; P.-A. Laffleur, député de Verdun; Pierre Bertrand, député de Saint-Sauveur; Jean-Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes; Antonio Elie, député d'Yamaska; Louis Francoeur, directeur du Journal, de Québec; Joseph Renaud, ex-député de Laval; Armand Grépeau, ex-député de Sherbrooke; M. Picard, de Sherbrooke; Léon Gauthier, secrétaire de l'opposition.

MM. le brigadier général Eric McCuaig et W. C. Pitfield ont été ajoutés au groupe du comité général.

Le comité général a formé un comité du programme sous la présidence de M. P.-A. Laffleur, député de Verdun, avec M. W. C. Pitfield comme vice-président et Louis Francoeur comme secrétaire.

Le chalet de la montagne

Une exposition permanente et des concerts

M. Maurice Gabias, président du comité exécutif, a visité la montagne, hier matin. Après avoir parcouru les différents endroits du mont Royal, il estime ridicule d'y admettre les automobiles. Et il a visité le chalet construit par l'Administration Houde et que l'on n'a pas utilisé. M. Gabias est d'avis que la ville devrait y tenir en permanence une sorte d'exposition des produits domestiques qui pourrait s'allier avec une organisation musicale. Celle-ci donnerait des concerts à la radio chaque semaine et le public y serait invité.

La moitié du chalet servirait à l'exposition et la seconde partie servirait aux concerts. M. Gabias est d'avis qu'un pareil projet serait favorable au tourisme.

Les travaux de chômage à Montréal

APPROBATION DE LA SECONDE LISTE

M. Maurice Gabias, président du comité exécutif, a reçu un avis officiel l'avertissant que la seconde liste de travaux de chômage a été approuvée et qu'elle est envoyée à Ottawa pour approbation.

Un item de \$216,000 pour pavage de la rue Notre-Dame jusqu'aux limites de Montréal-Ouest a été supprimé, parce qu'il comporte des expropriations. Quant à l'expropriation de la rue Persillier, au montant de \$40,000, elle n'a pas encore été décriée officiellement par le comité exécutif. Certains échevins veulent dépenser cette somme à aménager des plages sur l'île Sainte-Hélène. Ces derniers travaux sont devenus impérieux, depuis que les gouvernements provincial et fédéral permettent le passage gratuit sur le pont aux enfants qui vont à l'île Sainte-Hélène.

Mort du Dr C.-A. Robert

Saint-Hyacinthe, 6 (D. N. C.). — Le Dr Charles-Amédée Robert, de cette ville, est décédé hier, à l'âge de 61 ans. Il eut une attaque d'angine, vendredi dernier, bientôt suivie de paralysie, et il ne s'était pas remis. Le défunt était le père du R. P. Patrice Robert, O.F.M., actuellement aux études à Rome. Outre sa femme, née Millet (Marie-Thérèse), il laisse sept fils et cinq filles: le P. Robert, Jean, Robert, Marcel, Frédéric, Roger et André, tous de cette ville; Mme John Clarke (Gilberte), de Montréal; Mme René-J. Mongeau (Lucienne), Mlle Thérèse, France et Denise, également de cette ville. Il laisse aussi un frère, Wilfrid, de cette ville; trois sœurs, la R. Soeur Bernadette de Marie (Délia), des SS. de La-Présentation, à Acton Vale; Mme veuve Arthur Maurice (Marie Louise) et Mme Antoine Martin (Georgina), de Saint-Valérien (Shefford).

Le Dr Robert était originaire de Saint-Valérien. Il avait fait ses études classiques au Séminaire de Saint-Hyacinthe (cours 1886-1894) et ses études médicales à l'Université Laval de Montréal, où il obtint son doctorat en médecine en 1899. Il avait exercé sa profession à Upton (Bagot), pendant une vingtaine d'années, avant de venir s'établir à Saint-Hyacinthe. Les funérailles auront lieu vendredi matin, à Upton.

Le prix des journaux

Chicago, 6 (S.P.A.). — Exiger un prix plus élevé du lecteur afin de ne pas laisser peser sur quelques marchands seulement le coût élevé d'un journal, tel est le projet qu'a exposé devant les membres de l'exécutif et les gérants de la chaîne des journaux Copley, M. A. W. Sipton, à l'occasion de l'assemblée annuelle des délégués des 13 journaux Copley. A cette assemblée annuelle les délégués des treize journaux Copley, établis pratiquement dans l'Illinois et la Californie, étudient les problèmes de finance et de circulation des journaux appartenant au colonel Ira C. Copley, d'Aurora, Illinois.



complets d'automne

pour hommes et jeunes gens

● worsted tout laine
● serge ou cheviote
● nouvelles teintes
● fines rayures

Avec le retour à la ville... les vacances terminées... et une reprise plus active des affaires l'homme soucieux de sa tenue voudra obtenir un complet nouveau et de belle apparence.

Nous faisons cette offre avantageuse de trois jours rendant ainsi possible l'achat de deux complets. Si vous ne trouvez pas un complet tout confectionné qui vous convienne, choisissez le tissu qui vous ira le mieux et nous ferons confectionner un tel complet exactement d'après votre taille. Peu importe si vous êtes grand, obèse, ou de petite taille.

16.50
 Paiements faciles si désiré.
 Pantalon supplémentaire 3.50
 Au rez-de-chaussée (Ste-Catherine)
 Plateau 5151 — Local 202
 Dupuis Frères
 Albert Dupuis, président.
 A.-J. Dugal, v.p. et dir. général. Armand Dupuis, sec.-trés.

NOUVEAUX PRIX REDUITS — SEPT.-OCT. 1933

CHICAGO

Exposition d'un siècle de progrès
Ligne directe — Canadian National
VOYAGES INDIVIDUELS — DE MONTRÉAL
RENCONTRES PAR NOS REPRESENTANTS A CHICAGO ET DETROIT
(Prix spéciaux de tous endroits)

TRAINS DE JOUR
Départs quotidiens
Les nuits aux hôtels
10 JOURS, dont 6 à CHICAGO — y compris hébergement 1ère classe; visite ville et exposition en autocar; coucher en route TORONTO et DETROIT. Partout chambre avec bain. Pour deux logeant ensemble, chacun, \$65. Hébergement seul, en plus \$5.00

NIAGARA — Comme ci-dessus, 5 jours à Chicago et 1 aux Chutes Niagara, supplément \$4.00
LAC ONTARIO, en bateau (jusqu'au 10 sept.), en plus \$1.50
DETROIT-BUFFALO en bateau, cabine extérieure, Buffalo-Niagara en autocar. Bateau ou ch. de fer à Toronto, supplément, \$15.

BILLET DE 15 JOURS — En plus \$8.00 et les frais de séjour à tous endroits à volonté.
TOUS PRIX EN DOLLARS CANADIENS
LE DEVOIR - VOYAGES
430 Notre-Dame est — Montréal
Téléphone: HARbour 1241

Remise de \$165 à la ville
M. L. F. Philie, directeur des finances de la cité de Montréal, annonce qu'il a reçu la somme de \$165 qui lui a été remise au nom d'un inconnu, par l'intermédiaire de M. L.-G. Cartier, surintendant des chantiers municipaux, à qui la lettre avait été adressée.

CIGARETTES DUCHESSE
Conservez les "mains de bridge"